

**COMPTE RENDU DETAILLE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT **Adjoints au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice,

Absents et Pouvoirs :

Geneviève JOIE a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Aelys CATTÀ a donné pouvoir à Laure COTTIN
Laurent SASSIER a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Cécile CHOPARD a donné pouvoir à Christine PACHOT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Vincent GUILLON est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

Monsieur FLORENCE : « Monsieur le Maire, j'ai deux questions concernant les décisions. Cela concerne la décision du 21 décembre UR-2021-06. Il s'agit d'une acquisition par voie de préemption du bien qui est 17, rue Rieussec. Est-ce qu'on pourrait savoir l'objectif de cette préemption ? »

Mr LEBRUN : « C'est pour l'acheter puis pour le revendre à un bailleur social qui s'est montré intéressé par ce bien. Il y aura simplement une opération d'aller-retour. Ce sera un bien qui sera entièrement transformé en logements sociaux. »

Monsieur FLORENCE : « Merci, Monsieur le Maire. Deuxième remarque, sauf erreur de notre part on n'a pas vu passer de décision concernant le prolongement du stationnement payant sur l'avenue Général Leclerc. »

Mr LEBRUN : « Non parce que ce n'est pas une décision, mais un arrêté du Maire. C'était une mesure de cohérence notamment pour éviter qu'il y ait du stationnement abusif et notamment par des opérateurs économiques de type garage entre autres sur ce tronçon qui est entre le 150 ou un peu avant en 148 de l'avenue du Général Leclerc et la rue du Maréchal Foch. C'est une cohérence d'ensemble sur l'avenue. C'est payant à Chaville et dans tout Viroflay. »

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET VILLE

Mr LEBRUN : « Nous avons ce soir deux sujets à l'ordre du jour. Le plus important est le Débat d'Orientations Budgétaires que je vais juste introduire.

Ce débat met en lumière les quelques orientations en termes de :

- Recettes
- Est-ce qu'on augmente les impôts ou pas ?
- La tarification
- Comment pense-t-on que les dépenses principales vont évoluer ?
- Est-ce qu'il y a des mesures qui risquent de nous être bénéfiques ou qui nous contraindront ?
- Comment on envisage notre plan pluriannuel d'investissement ? Quels types d'investissements en 2022 ? Et sur les cinq ans à venir, comment tout cela se positionne ?

Je rappelle aussi que nous ne sommes pas sur des chiffres à l'euro près. D'ici au Budget, les choses pourront encore un peu évoluer ; ne retenez pas chaque montant pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il peut représenter. C'est un point important parce qu'il faut bien distinguer la différence entre un débat d'Orientations et un Budget proprement dit.

C'est ce que je voulais dire en préambule. Le Débat d'Orientations Budgétaires est un exercice de style dans lequel on rappelle toujours, et c'est ce que va faire Jean-Michel ISSAKIDIS, le contexte national, voire international, dans lequel la France évolue et forcément dans lequel la collectivité de Viroflay évolue également. Après, nous en viendrons aux orientations spécifiquement viroflaysiennes.

Monsieur ISSAKIDIS, Maire adjoint aux Finances, vous avez la parole pour nous introduire et nous présenter ce débat. »

Mr ISSAKIDIS : « Monsieur le Maire et vous tous mes chers collègues, j'ai d'abord voulu commencer par une image récapitulant la nature de l'exercice, montrant à la fois où on en est et ce qui se présente à nous. Cette image symbolise différentes choses. Elle symbolise d'abord le fait qu'il y ait des échéances électorales importantes dont on ne connaît évidemment pas les résultats. Elle symbolise aussi qu'il y a les variants de la COVID qu'on connaît aussi et qui sont un facteur d'incertitudes. Puis, j'ai symbolisé des contraintes par des masses accrochées au fil sur lequel le personnage fait le funambule. Voilà pour introduire un peu le propos.

Je vous fais un rappel réglementaire du contexte dans lequel on a aujourd'hui ce débat budgétaire. En poursuivant, j'ai voulu quand même rappeler un point pour montrer un peu la difficulté de l'exercice en extrayant un paragraphe. Celui-ci montre la difficulté pour une collectivité de naviguer dans une complexité avérée. Je vous laisse découvrir. Je vous rassure là aussi je ne vais pas le lire. C'est un extrait de la loi de Finances 2022. C'est pour rappeler en écho l'image que je montrais juste

avant. C'est pour vous dire que l'exercice n'est pas facile et que celui-ci appelle votre indulgence quant au fait que les choses sont fatalement un peu imprécises, et que nous procédons de la meilleure volonté pour arriver au plus réaliste possible, mais avec un certain nombre de difficultés. Moi-même, je ne suis pas un expert de tous ces sigles que vous voyez.

C'est donc dans ce contexte que l'on va vous présenter la suite.

Pour commencer, il y a quelques éléments de contexte national. Ici, j'ai repris les projections de l'OCDE concernant le PIB de différents pays en montrant pour la France les trois années (2021, 2022 et 2023). Cette planche est intéressante parce qu'elle nous permet de nous comparer aux autres pays environnants. Je pense à l'Allemagne, l'Italie et quelques autres, avec une peut-être une singularité pour la France. Cette singularité est qu'on n'est pas tout à fait au même niveau d'équilibre de la balance du commerce extérieur que d'autres pays européens qui montrent des chiffres sur 2022 et 2023. C'est un élément qui a été pris en compte dans la suite de ce qui va vous être exposé parce que c'est une singularité qu'on ne peut pas écarter de l'analyse contextuelle.

Historiquement, voilà ce qui s'est passé ces dernières années. Vous le savez, la COVID a eu un fort impact sur les aspects économiques. Un rattrapage est en cours puisqu'on voit qu'après une décroissance de 8 % du PIB en 2020, la France remonte la pente à + 6,3 %. On n'est pas encore tout à fait au niveau de 2019, mais tendanciellement les choses s'améliorent. Il y a quand même des difficultés extérieures qu'on voit apparaître. Vous avez sûrement entendu les débats récents sur l'augmentation vertigineuse des prix de l'énergie, et cela sera une difficulté qui va peser. Cette difficulté ne pèse pas que sur nous puisque c'est une des causes sous-jacentes de l'augmentation importante de ces prix de l'énergie. C'est le surenchérissement du prix de la taxe carbone qui est passée de 40 à 80 € la tonne en l'espace de quelque temps, plus un contexte géopolitique que vous connaissez qui fait pression sur les approvisionnements en gaz. Tout cela aura un impact. Cela peut expliquer en écho pourquoi il y a une préoccupation de nos concitoyens sur tout ce qui touche au pouvoir d'achat en particulier dans les débats qu'on entend.

Parlons des comptes de la France pour 2022 et des projections. Je vous ai mis deux graphiques récapitulatifs. Sur la gauche, vous voyez l'évolution du PIB au cours de ces dernières années et la part de la consommation, c'est-à-dire la consommation des ménages sur ce PIB. Comme vous le voyez en 2020, on était à 53 %. Et sur la partie droite, vous voyez un autre graphique qui montre l'évolution de l'épargne. C'est quelque chose qui retrace un ensemble d'événements qui se sont déroulés depuis l'année dernière où différents mécanismes ont comblé un certain nombre de déficits potentiels d'entreprises pour prévenir des licenciements ou des faillites anticipées. Sur le graphique de droite, le programme de renforcement financier du secteur des entreprises et des ménages a contribué à une augmentation très significative de l'épargne. On voit sur le graphique, si vous regardez l'échelle, qu'on culmine à environ 160 Md€ de surplus d'épargne des ménages. Évidemment, tout cela a un prix, a un coût miroir qui est celui de la dette. On va le voir en parallèle. C'est quelque chose, qui là encore, va rentrer en ligne de compte dans les projections qui vont vous être proposées.

En parallèle sur la même période toujours au sujet du PIB, on est à 25 % en 2020 de dépenses de PIB pour des dépenses publiques. C'est hors protection sociale. Je le précise bien parce que si vous ajoutez la protection sociale, on est plutôt à un bon 30 % de plus. Donc, c'est uniquement la dépense publique au sens des administrations et pas du tout la protection sociale comme je vous l'indiquais. Puis, le point qui est important est la dernière ligne. Selon les économistes bien plus savants que moi en la matière, on est semble-t-il sur une projection du retour d'une forme d'inflation. Il n'y a pas encore de consensus sur cela, mais elle serait entre 4 et 5 %. Pourquoi l'inflation est un point important ? Car on peut se dire, mais quel est le rapport entre l'inflation, Viroflay et le budget, cela n'a rien à voir. En fait si, cela a à voir puisqu'elle a un impact sur les taux d'intérêt et aussi sur ce qu'on appelle la soutenabilité de la dette. On va en parler brièvement juste après.

Parlons justement de la dette toujours dans le contexte international. Ici, vous voyez en tendanciel (pointillés rouges) l'évolution des taux auxquels France Trésor emprunte. On a souvent eu des taux

négatifs, mais c'est quelque chose qui semble être derrière nous. Pendant un certain nombre d'années, ces taux négatifs ont créé une espèce d'ambiance qu'on appelait « argent magique ». Ce n'était pas spécifique à la France, mais spécifique à l'Europe au travers de l'action de la Banque centrale européenne par des mécanismes financiers de rachats d'obligations. Je ne vais pas trop les détailler ici parce que ce n'est pas l'endroit. En revanche ce qu'il faut retenir, c'est qu'on n'emprunte pas aussi bon marché qu'avant. Rappelez-vous ce que je vous disais au sujet du taux d'inflation. Ce qui est important, c'est le taux d'intérêt réel qui est égal à la différence entre l'inflation et les taux d'intérêt auxquels on emprunte à 10 ans. Les OAT à 10 ans qui sont là, sachez qu'elles peuvent être à 20, 30 ou 50 ans. Le taux d'intérêt réel est la différence entre l'inflation et les taux. Ce taux donne une idée de la soutenabilité de la dette. On comprend bien que s'il y a une inflation des prix alors que plus de TVA entrent dans les caisses de l'État. Je simplifie, mais c'est alors plus facile de rembourser des encours de dette. Tant que le différentiel est suffisamment important (de l'ordre de 2 % minimum) entre ces taux auxquels la Nation empreinte et les taux de l'inflation, cela reste viable avec tout de même des limites. En effet, nous avons une espèce de boucle vertueuse, mais c'est une spirale qui ne va pas jusqu'à l'infini.

Une des limites est que nous sommes là dans un contexte de projections budgétaires multi-annuelles qui est un peu incantatoire d'abord parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes. J'en soulignais quelques-unes. Il y a donc un ensemble de projections qui sont faites. Pour 2022 comme il est précisé, la loi de Finances montre un déficit public qui pèserait à hauteur de 4,8 % du PIB dont seulement 0,1 % pour ce qui s'appelle les APUL. Les APUL, c'est nous. Ce sont les Administrations Publiques Locales. C'est le terme officiel. Vous voyez que nous sommes quasiment à l'équilibre, ce qui n'est pas étonnant puisque les collectivités locales sont soumises à ce qui s'appelle la règle d'or budgétaire, c'est-à-dire que nous n'avons pas le droit, contrairement à l'État, de voter un Budget en déficit. Au sens large, les APUL regroupent les communes, les départements, les EPCI et les régions. Nous sommes à l'équilibre budgétaire ou quasi équilibre budgétaire à 0,1 % comme vous voyez. Il y a un autre horizon qui est probablement celui de la stabilité budgétaire européenne puisqu'il y a des critères de stabilité que vous connaissez de réputation qui sont les fameux 3 % de limitation de déficit budgétaire et les 60 % maximum d'endettement. Ces critères ont un peu été mis de côté ces deux dernières années pour faciliter le traitement des crises COVID qui se sont succédé avec les vagues successives que vous connaissez. À la lumière de la nouvelle coalition issue du vote des Allemands, très certainement qu'il y aura un retour de cette rigueur budgétaire qui a été mise de côté pendant un temps. Par conséquent, on ne peut pas passer à côté de ce qui va se décider puisque comme vous le savez très bien le couple franco-allemand d'Europe fonctionne de concert. Une nouvelle équipe a remplacé l'équipe sortante. Cette équipe a des attentes, et je pense que nous ne pourrions pas y déroger très longtemps. Il y a quand même une option intéressante qui est celle d'une trajectoire de soutenabilité de la dette, comme je l'ai exposé, qui pourrait faire qu'il y ait une revisite en profondeur de ces 3 % de déficit budgétaire et des 60 % d'endettement. Cependant, ce n'est pas encore gagné puisque tout cela est sur fond de discussions qui sont encore en cours. Pour vous donner une image des choses, il y a des modèles qui ont été faits. Si nous avons une croissance qui est de l'ordre de 1,3 à 1,6 % par an, si nous réalisons 10 Md€ d'économie sur les dépenses publiques par an, c'est-à-dire une réduction du déficit budgétaire par an à l'horizon de 2027 année après année avec une inflation de 3 à 4 % et une non-flambée des taux à long terme alors, on atteindra l'horizon 2027 qui est posé. Il y a quand même des éléments chiffrés tout à fait tangibles qu'on pourra suivre pour voir en cours de route si nos hypothèses budgétaires sont là ou pas. On n'est pas dans une logique non chiffrée qui ferait qu'on devrait attendre la fin de la partie en 2027 pour voir si nous avons ou pas réussi. On le verra après, mais entre-temps on aura un certain nombre de dépenses importantes à engager, donc il est très important de voir sur le radar l'évolution de cela.

Au final, à ce stade nous pensons qu'il y aura certainement une loi de Finances rectificative après juin 2022 pour un ensemble de raisons qui sont notamment celles que j'ai évoquées. Ces raisons seront aussi liées à la loi de Finances puisqu'elle a été votée et elle est en vigueur. Elle montre un déficit public de 155 Md€. Ces 155 Md€ sont tout de même utilisés puisque ce Budget 2022 inclut à la fois les investissements du programme France 2030 et le chèque inflation. Ce sont des coûts nets et ceux-ci sont intégrés dans ce Budget. Pour plaisanter, il y en a même qui disent avoir pris en

compte le chèque pour les fruits et les légumes. Celui-là, je ne l'ai pas encore vu passer. Ce n'est pas 155 Md€ de déficit qui ne s'expliquent pas. Ils sont là. Les perspectives de France Trésor corroborées par les projections de la Banque de France montrent qu'en 2022 la France empruntera environ 10 % de son PIB en OAT, c'est-à-dire des emprunts à long terme. On est à ce niveau d'emprunt que vous voyez, c'est-à-dire 2 798 Md€ de dette. Ces dettes s'échelonnent à court, moyen et long terme. Quand on regarde les rapports d'analyse de France Trésor, on voit qu'ils ont renégocié énormément de contrats d'emprunt à court terme en contrats à long terme pour atteindre la trajectoire budgétaire de 2027 que j'évoquais précédemment. France Trésor est l'organisme qui emprunte pour la France sur les fonds souverains ou sur les marchés. Ainsi, ils ont repoussé dans le temps et dilué en partie la charge de la dette pour se donner une chance de réussir. Malgré tout en 2022 dans la loi de Finances, on empruntera 10 % de notre PIB ce qui viendra s'ajouter aux chiffres qui sont là. Cela vient donc corroborer l'hypothèse de Budget que vous voyez en bas.

On a quand même une chance, c'est de faire partie de l'Union Européenne puisqu'on n'a au moins pas le problème de la dévaluation de monnaie. L'euro est une monnaie mutualisée ; elle nous protège dans une large mesure en tant que monnaie puisqu'elle nous permet notamment de ne pas creuser plus encore notre commerce extérieur, car la moitié du déficit de notre commerce extérieur est des achats d'énergies. Comme je l'indiquais et comme vous l'avez tous entendu, l'énergie va encore augmenter. Aujourd'hui avec des paramètres financiers macroéconomiques comme ceux-là, la France aurait des problèmes bien plus graves encore si elle était en dehors de l'Union Européenne.

Voilà pour le contexte.

S'ajoutent à cela quelques éléments qualitatifs relevés dans le projet de loi de Finances. Ces éléments appellent quand même une certaine vigilance de la part des collectivités parce que ces phrases-là ne sont pas anodines. J'en ai repris quelques-unes sans être exhaustif, mais simplement pour montrer un petit peu la tonalité qui se dégage.

En effet, l'article 29 de la programmation des Finances publiques 2018-2022 préconise la maîtrise de fonctionnement des budgets de fonctionnement des collectivités territoriales. Cet article a été suspendu pendant quelques années. Mais tout indique dans la loi de Finances 2022 que tout va rentrer en vigueur mais pas avant juin puisqu'il y a des échéances importantes. Quelle sera la forme de tout cela et jusqu'où cela va aller ? On ne sait pas. Cela dépend aussi du contexte international.

Il y a quand même quelques éléments qui sont intéressants pour les entreprises et qui ne sont pas notés ici. Ces éléments ont aussi un impact sur nous par ricochet. Il s'agit de la baisse des impôts de production. En deux mots, les impôts de production sont des impôts que les collectivités perçoivent directement. Il n'y a pas de triangle où l'État perçoit puis redistribue. C'est un impôt qui est perçu directement par les collectivités territoriales et en ce qui nous concerne au travers de l'Agglomération de Versailles Grand Parc. C'est un impôt qui était extrêmement problématique puisque la France était, jusqu'à il y a peu, championne d'Europe des impôts de production. Qu'est-ce qu'un impôt de production ? C'est quelque chose que vous payez en tant qu'entreprise sans même avoir fait le premier euro de chiffre d'affaires. Cela participait finalement à la dégradation de la productivité des entreprises ce qui était évidemment problématique sur des marchés concurrentiels. On était les recordmen d'Europe. Heureusement, il y a eu une réforme en profondeur qui a été menée. Pour simplifier, cette taxe de production est une taxe composée de deux ou trois composantes que je ne détaillerai pas. On se rapproche de la moyenne européenne. C'est une bonne nouvelle au sens du développement économique, au sens de la compétitivité des entreprises et au sens de l'emploi potentiel puisque cela libère de la valeur qui pourra servir à autre chose. Le problème est que cette taxe était perçue directement par les collectivités ; et aujourd'hui, c'est un manque à gagner direct pour elles. Il y a ce jeu de vases communicants où un bien produit un mal et où un mal est produit par un bien. Un équilibre sera vraisemblablement trouvé à un certain horizon, mais en attendant à court terme cela sera une difficulté d'autant qu'on voit que le FPIC augmente toujours. On a aussi toujours l'écrtage de la DGF qui est une de nos recettes.

L'autre point important de vigilance est le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA en sigle). Pourquoi est-il important ? Ce fonds vient compenser quasiment intégralement la TVA que nous payons lors des investissements que nous consentons. Cela ne l'est pas totalement puisque c'est 16 % au lieu de 20 %. Il est important de surveiller le niveau de l'enveloppe de ce fonds puisque ce fonds n'est pas illimité. C'est une enveloppe fermée pour un certain montant. Ainsi concernant le projet de loi de Finances 2022 qui vous est présenté et que j'ai encadré en rouge, on voit qu'il y a une baisse par rapport à 2021 et par rapport à 2020 de ce fonds. Cette baisse fait suite à deux années d'augmentation puisqu'en 2019 le même fonds valait 5,71 Md€ et en 2020, il est monté à 5,95 Md€, puis a évolué à 5,88 Md€. Et là, il redescend. Alors, pourquoi est-ce un facteur d'inquiétude ? Pour deux raisons. La première raison est qu'il y a un mécanisme de vases communicants. En effet si on regarde la ligne juste en dessous qui est la taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions, il est prévu que cette taxe augmente.

Je rappelle que les régions perçoivent maintenant une fraction de la TVA en contrepartie de l'abandon d'un autre impôt qui touchait aux taxes d'habitation ou foncières sans entrer dans les détails. Il y a en quelque sorte une flexibilisation de ce revenu. On voit que lorsque l'un augmente, l'autre baisse au cas particulier pour 2022. C'est un premier élément d'inquiétude potentielle puisque cela signifie qu'il y a un mécanisme, un jeu à somme nulle qui peut être sous-jacent de ces vases communicants. La deuxième chose est intrinsèque au chiffre de 5,74. Ce chiffre est problématique puisqu'en 2022, on va rentrer de plain-pied encore plus que les années précédentes dans une année où il va falloir consentir beaucoup d'investissements attachés à la transition écologique et énergétique. Tous ces sujets ont été mis en place il y a bien longtemps à Viroflay, mais ceux-ci vont connaître une accélération particulière.

En résumé, nous avons une enveloppe de fonds qui baisse, des encours prévisibles liés à des orientations attachées au climat et aux sujets environnementaux au sens large pour lesquelles nous savons qu'elles généreront des dépenses supplémentaires. À ce stade, on peut en tirer deux conclusions.

- Il va falloir faire très vite nos projets avant que l'enveloppe ne soit épuisée par d'autres.
- Nous devons être très sélectifs dans nos projets pour être les plus pertinents possible en matière d'investissements et nous inscrire dans ces enveloppes budgétaires.

Un autre point de vigilance avec un impact budgétaire potentiel à surveiller là aussi, c'est l'entrée en vigueur d'une loi qui s'appelle la loi 3DS. Il y a la phrase que je vous ai retranscrite :

La hausse des dépenses de personnel des collectivités territoriales s'explique notamment par la hausse continue des effectifs de la fonction publique, et ce malgré l'achèvement des transferts d'effectifs liés à l'acte II de la décentralisation.

Quand on approche cette phrase : *Le secteur communal emploie à lui seul 80 % des effectifs de la fonction publique territoriale* (le secteur communal, ce sont nous les communes), qui est extraite de la loi de Finances du tableau d'après qui est fourni avec des chiffres, et que vous lisez en parallèle à la loi 3DS, il y a quand même des points à surveiller de très près. Cette loi contient des points plus inquiétants comme le transfert de la gouvernance des Agences Régionales de Santé aux élus locaux. Or à l'issue du COVID, on sait la difficulté qu'ont posée les Agences Régionales de Santé. Et, on ne sait pas quel impact budgétaire cela va avoir.

Il y a d'autres points de vigilance. Toujours dans la même loi 3DS, il y a par exemple le renforcement des services territoriaux de l'État. Y aura-t-il un champ libre pour se différencier ou est-ce que cela sera sous tutelle puisqu'on verra arriver des renforts de l'État dans le giron, dans l'écosystème territorial ?

Qu'est-ce que signifie cette phrase sur les personnels des collectivités ? Comme si finalement les personnels de collectivités se tournaient les pouces. C'est d'autant plus faux qu'il y a des rapports très clairs sur la durée hebdomadaire du temps de travail.

J'ai les chiffres devant moi et je vous les donne rapidement :

- Dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de travail est de 38,5 heures.
- Dans le privé, c'est 39,2 heures.
- Dans la fonction publique hospitalière, c'est 38,4 heures.

Tout cela fait qu'il y a un contexte. Il y a aussi un certain nombre aussi d'autres mesures. On ne les a pas toutes listées parce que cela devient assez vite fastidieux. Les principales sont surtout la première et la troisième présentées dans le document. La troisième procède d'une logique d'accentuer l'apprentissage qui a déjà été mis en place par le gouvernement actuel. Et là, les collectivités sont appelées à abonder dans le sens de cette orientation qui a produit des effets positifs. Les rapports qui sont sortis le démontrent. Une taxe d'apprentissage de 0,1 % sera prélevée sur la masse salariale. C'est une nouveauté. Elle sera prélevée sur le budget de la ville. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Si c'est pour servir comme c'est indiqué des objectifs d'apprentissage, ça sera un bon usage de cet argent.

Le point n° 1 est aussi intéressant puisqu'il octroie provisoirement une compensation intégrale par l'État aux collectivités pendant une dizaine d'années des recettes liées à la taxe foncière des bailleurs sociaux. Vous savez que jusqu'à présent ils étaient exonérés. Cela vient abonder nos recettes et on verra cela tout à l'heure plus en détail.

Le dernier point de contexte est celui du plan de relance. Je vous ai fait un petit résumé de ce que cela veut dire concrètement ce plan de relance puisqu'en soi il est scindé en plusieurs enveloppes qui vous sont listées. C'est la dotation de soutien à l'investissement local, la fameuse DSIL, la DRT et puis la dotation régionale d'investissement. Il y a plusieurs points importants. Il y a des enveloppes budgétaires et on le voit, mais qui décide ? Comme c'est indiqué, c'est à la main des préfets de région et de département. C'était déjà le cas pour le DSIL. Mais, il y a quand même des nouveautés comme la DRT (Dotation de Rénovation Thermique). Repensez à ce dont on parlait il y a quelques minutes lorsque j'ai évoqué le fonds de compensation de TVA et l'importance de pouvoir qualifier un certain nombre de projets pour bénéficier d'une partie de cette enveloppe. En parallèle, on pourra aussi adroitement essayer de présenter nos projets d'investissement à cette Dotation de Rénovation Thermique tel que c'est mentionné devant vous.

Il y a des budgets et tout ne va pas aux collectivités, c'est-à-dire que les montants qui vous sont présentés là ne sont pas intégralement affectés aux collectivités. Une partie seulement de cet argent est réservée aux communes. Un point important concerne la possibilité de mettre en place des contrats de relance de transition écologique. Si nous arrivons à qualifier un certain nombre de projets, cela permettra de financer un certain nombre d'investissements que nous allons voir dans notre plan pluriannuel.

Tout cela est résumé dans un certain nombre d'hypothèses qui permettent d'en tirer quelques points saillants pour alimenter un Débat d'Orientations Budgétaires. On va continuer à accroître la dette au niveau national. C'est dans le plan de Finances. C'est 10 % du PIB sur 2022. J'ai mis entre parenthèses « sur fond de mauvaise croissance », mais il ne faut pas le prendre au premier sens du terme. « Mauvaise » dans le sens où cela est basé sur la consommation.

Si la croissance est basée uniquement sur de la consommation des ménages avec un déficit du commerce extérieur abyssal, cela veut dire que nos concitoyens vont acheter des objets, des biens fabriqués ailleurs. Elle est « mauvaise » en comparaison à une autre forme de croissance qui privilégie plus l'investissement stratégique. Un investissement stratégique est un investissement qui génère de la valeur durable, c'est-à-dire qui génère de la TVA qui rentre dans les caisses de l'État à court terme, mais pas simplement pour l'année en cours, mais pour les années suivantes. C'est dans ce sens-là qu'il faut comprendre le mot. Le nouveau pacte de stabilité européen, j'en ai parlé aussi. On ne sait pas encore exactement quel est le résultat, mais cela va être aussi sur fond de discussions assez tendues liées à la taxonomie européenne. C'est ce qui va conditionner comment seront distribués les 750 Md€ que l'Europe consentira à la transition écologique et ce qui sera qualifiable ou pas. Aujourd'hui, les discussions achoppent beaucoup sur le nucléaire pour savoir s'il est considéré comme une énergie propre et durable. Elle l'est au sens des émissions de carbone, mais il y a d'autres aspects. Vous voyez tout cela est mêlé et que ce n'est pas au niveau de notre commune, mais cela va tout de même conditionner un certain nombre d'enveloppes qui pourront être sollicitées ou pas pour nos projets. En plus, il y a les points suivants qui reprennent peu ou prou un certain

nombre de points qu'on a déjà vu passer. Il y a du bon et du moins bon dans tout cela. Ce n'est ni un paysage complètement sombre ni une année brillante de perspectives. Elle est contrastée comme pour les années précédentes. Simplement d'une année sur l'autre, la nature du contraste change.

Dans tout cela, nous avons repris un certain nombre d'orientations qui sont celles qui sont proposées au débat. Ces orientations sont en grande partie les mêmes objectifs que ceux que nous poursuivons depuis plusieurs années avec une nouvelle entrée dans la partie des objectifs et des priorités. Il s'agit du point qui s'appelle « santé ». Il y a au cas particulier l'acquisition d'un second cabinet médical. Rappelez-vous, nous en avons déjà acheté un il y a plusieurs années. Il est sur l'avenue. Bientôt, il y en aura un deuxième. Nous l'avons mis dans ces orientations. Nous avons à peu près les mêmes objectifs. En matière d'Orientations Budgétaires, nous tablons sur une gestion durable, c'est-à-dire un effet positif en n'augmentant pas la taxe foncière, en ayant une stabilité des tarifs et des taux d'effort. Nous poursuivons des recherches d'économies de fonctionnement, non pas parce que c'est un dogme ou une idéologie. Rappelez-vous ce qu'on voyait sur la petite ligne rouge en bas des slides précédents. Si comme nous le pensons il y aura une loi de finances rectificative au deuxième semestre, il ne faut pas à ce stade faire autre chose qu'être prêt à y faire face si d'aventure ou de mauvaise aventure ces projections venaient à se concrétiser, c'est-à-dire appelant les collectivités à resserrer des budgets. Enfin, le point 4 n'est pas inintéressant du tout puisqu'il nous ouvre le chemin des investissements dont on va parler. Nous devons profiter dès maintenant des conditions financières de marchés qui sont encore favorables avant qu'elles ne se dégradent pour pouvoir verrouiller des conditions avantageuses au profit de la Ville en matière d'emprunts, en matière de capacité de financement. On a un énorme avantage que n'ont pas toutes les Villes c'est que nous avons des Finances très saines. Donc si on faisait un scoring international, on serait AAA+, c'est plutôt bon. Puis sur des critères extra-financiers, on a en parallèle investi beaucoup depuis longtemps sur des projets à caractère écologique au sens large. Vous savez qu'on est 100 % LED. On recycle l'eau de pluie depuis des années. Enfin, on ne va pas refaire ici l'étalage de tout ce qu'on fait. On est tout à fait confiant sur notre capacité extra-financière à avoir une très bonne notation. Cela nous ouvrira des voies de financement tout à fait intéressantes qui seront celles que j'ai évoquées. On ne les aurait peut-être pas si on n'avait pas fait cela au cours des années précédentes.

Donc en une image, vous avez notre animal totem pour 2022. Pourquoi le caméléon ? Alors, j'ai pris quelques notes pour détendre un petit peu parce que je sais que ces sujets sont un peu rébarbatifs. Je ne me fais pas d'illusion. Tout d'abord, le caméléon est un animal à sang froid, c'est-à-dire qu'en gros il reste calme tout au long des circonstances qu'il peut rencontrer. Cependant, c'est un reptile intéressant parce qu'il ne rampe pas. Il marche. Il grimpe. Il court. Il saute, mais il ne rampe pas. Il est extrêmement agile. Il progresse de branche en branche sans jamais tomber par terre. J'ai trouvé que cela était plutôt pas mal pour nous illustrer du moins en termes d'objectif. C'est aussi un animal qui n'est pas dangereux. Il vit sur son territoire. Attention, il a quand même des pattes très griffues et surtout il a une langue très longue et collante qui lui permet d'attraper des proies qui sont éloignées de lui, comme les subventions. Vous voyez ce que je veux dire. Et surtout, il change de couleur. Il sait devenir tout vert quand son environnement est tout vert et surtout tout rouge quand on l'énervé. Lorsqu'il est content, il se couvre de plein de couleurs, et vous voyez que là il est content. Je pensais que c'était une bonne image de fin avant de rentrer dans le dur.

La slide suivante rappelle la structure budgétaire différenciant le budget de fonctionnement horizontalement et les investissements dans la partie basse avec ce chaînon de liaison qu'est la barre verte qui est l'alimentation de la recette des investissements par la capacité d'autofinancement que dégage le fonctionnement. Comme l'a dit Monsieur le Maire, ce sont des chiffres d'épure budgétaire, ce ne sont pas des chiffres définitifs. Ils sont dans une enveloppe, mais qui est suffisamment avancée. Cependant, il peut y avoir des variations en cours de route. En résumé, on constate deux choses.

- L'autofinancement qu'on peut dégager dans cette épure « version 0 » est 2,10 M€

- Le solde de la section d'investissement est négatif de 5,80 M€. Il est négatif, car sur la partie gauche en matière de dépenses d'investissement on a une grosse année à plus de 10 M€ d'investissements. On n'a jamais arrêté d'investir à Viroflay. Il y a beaucoup de communes qui face à telle ou telle difficulté depuis de nombreuses années ont été obligées d'affaler leurs investissements, mais nous ne l'avons jamais fait. On a toujours maintenu l'investissement avec des taux de fiscalité inchangés et des capacités de financement élevées. Mais en 2022, c'est plus élevé que d'habitude. Habituellement, l'épure est de 7 à 8 M€. Là, on va aller sur 10 M€.

On va regarder tout cela plus en détail :

- D'abord pour montrer que l'année 2021 a été une année particulière. On a distingué une aide COVID que nous avons perçue. Cette aide vient compenser un certain nombre de pertes de recettes, et elle est toujours la bienvenue, mais elle a un caractère singulier.
- Ensuite, il y a ce qui s'appelle DMTO, les droits de mutation. C'est aussi une année où on a perçu beaucoup de droits de mutation par des effets exogènes qui ne sont pas de notre volonté puisqu'ils sont attachés au dynamisme du marché immobilier. Donc, tout cela produit des variations qui sont celles que vous pouvez appréhender en comparant 2022 à 2021, mais version hors recettes exceptionnelles, et aussi de 2020.

Pour parler des recettes 2022 :

On a à peu près 80 % de nos recettes qui proviennent soit des taxes foncières soit des allocations de Versailles Grand Parc soit des droits de mutation. Tout cela est à hauteur de 11,50 M€ pour tout ce qui est des taxes foncières et des taxes d'habitations sur les résidences secondaires. En effet, on est maintenant rentré en plein régime d'exemption de la taxe d'habitation modulo un certain nombre de seuils, de revenus en fonction de la structure du foyer fiscal. En 2022, on ne perçoit plus le dégrèvement qui était une compensation momentanée le temps d'une période entre le moment où la taxe d'habitation était perçue par les collectivités et le moment auquel nous sommes arrivés. Ces 11,50 M€ sont en augmentation par rapport à l'année précédente de 60 000 € par rapport à 2021 parce que les bases fiscales augmenteront de 3,4 %. Cette augmentation est votée à l'Assemblée nationale. À cela s'ajoute un ensemble de recettes. On retrouve leur répartition sous forme d'un graphique qui vous est montré. Vous voyez qu'on a un taux important de dépendance à ces impôts, taxes et droits de mutation pour 68 %. Le reste de la répartition des recettes étant ce qui vous est présenté.

Reste toujours la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement. Vous savez que la DGF est une dotation que l'État donne aux collectivités. En 2022, la DGF pèsera 1,55 M€. C'est la courbe en bleu que vous voyez. Elle baisse depuis des années. Elle ne pèsera plus que pour 6 % de nos recettes. Comme vous le voyez, l'évolution de cette courbe fait que de proche en proche, probablement d'ici quelques années, cette DGF disparaîtra complètement ou sera réduite à une part si congrue qu'elle ne sera plus significative. Malgré tout, on rappelle pour un temps encore cette courbe orange qui montre le manque à gagner cumulé depuis quelques années. On est quand même à 13 519 000 €, ce qui est une somme considérable. On sait bien qu'en l'espace de 10 ans on peut faire énormément de choses avec un budget de cette envergure. Cela sera d'ailleurs corroboré par l'exposé du plan pluriannuel d'investissement que l'on va regarder dans quelques minutes.

Du côté des droits de mutation, on voit notre prévisionnel depuis des années. Il s'agit de la courbe orange. En bleu, c'est le réalisé. C'est une recette dont on ne maîtrise pas du tout la portée puisqu'elle est attachée au secteur immobilier, au nombre de transactions d'achat et ventes de maisons, d'appartements, de garages. On essaye de s'en rapprocher mais cela est très difficile à modéliser. La courbe bleue est au-dessus de l'orange c'est une bonne nouvelle. Cela prouve que la Ville est attractive qu'il y a des transactions, et que les gens veulent y venir ou veulent y rester.

On peut poursuivre avec la fraction des recettes tarifaires. Vous retrouvez complètement à droite dans le carré entouré en rouge les 3,50 M€ de recettes que j'évoquais précédemment, mais avec

cette fois la répartition de ces recettes soit en vertu du périscolaire et de la petite enfance soit en vertu d'autres types de recettes tarifaires.

Je vous précise que ce chiffre-là a été modélisé à ce stade sur la base de l'évolution des recettes des mois d'octobre et novembre 2021 par une extrapolation tenant compte à la fois des chiffres réels les plus récents tenant compte aussi du changement des rythmes scolaires et des fermetures de crèches pendant environ trois à quatre semaines. On a essayé de lisser ces effets particuliers de 2021. Je rappelle ce que je disais précédemment, c'est que tout cela est à iso tarifs.

Parlons des dépenses.

On voit selon le même graphisme l'évolution des dépenses entre 2021 et 2022. Plusieurs choses sont à retenir. En 2022, la masse salariale, les dépenses de personnel sont stables à 11,60 M€ qu'on retrouve dans les 21 825 000 €. Ce chiffre-là était le même au budget 2021. En 2020 pour mémoire, on avait 11 223 000 €, c'est-à-dire environ 400 000 € en arrondissant de moins. Cela est lié au renforcement entre 2020 et 2021. On voit un petit saut lié au renforcement d'un certain nombre d'équipes et de filières qui ont été agrémentées de recrutements. S'ajoute aussi en 2022 le retour à plein régime des contributions que nous payons à l'exploitant du Centre Aquatique des Bertisettes. On n'a eu qu'une demi-année d'exécution opérationnelle en 2021. En 2022, on est en une année pleine. Notre contribution pour cette partie budgétaire est de l'ordre de 300 000 € par an. Il y a en plus différentes variations en plus ou en moins qui au bilan font un différentiel de 656 000 € pour être très précis entre le budget 2021 et le budget 2022. Retenez que sur ces 656 000 € il y a 300 000 € pour la piscine. On est iso masse salariale qui représente un poids considérable puisque c'est 53 % du budget. D'ailleurs, on le retrouve sur la diapositive suivante. Celle-ci vous donne une répartition de ces montants en pourcentage. On retrouve les 53 %, les 11,60 M€ que j'évoquais, plus les charges à caractère général qui englobent notamment cette contribution pour la piscine ainsi que d'autres choses que je ne détaille pas ici. On les retrouvera au moment du budget.

Un mot sur la structure des emplois et de la masse salariale puisque cela fait partie de la figure imposée du Débat d'Orientations Budgétaires. Vous avez la répartition catégories A, B, C et la répartition. J'évoquais précédemment d'autres fonctions publiques comme la fonction publique d'État. En comparaison, on n'est pas du tout dans les mêmes proportions. On voit très bien qu'il y a une prépondérance des catégories C dans les communes pour des raisons qu'on comprend en regardant tout de suite à droite puisque là vous avez une structure des emplois. Cette structure vous donne la répartition en nombre de personnels par filière. Dans l'ordre décroissant, vous voyez très bien que la filière technique domine pour un tiers des emplois, suivi de l'animation. Il y a le social et le culturel. Ce sont des pourcentages en nombre d'emplois. En masse salariale, l'atterrissage budgétaire de la masse salariale et des dépenses de personnel est de 11,21 M€. Je rappelais précédemment qu'au budget nous avions 11,60 M€ en 2021. Il est normal d'avoir une différence puisqu'il n'y a pas une parfaite charnière entre des gens qui quittent des emplois et qui sont remplacés par d'autres.

11,21 M€ comparés à 11,60 M€, cela fait 97 %. C'est un très bon chiffre et cela démontre qu'il y a une bonne planification. Imaginez si nous n'étions qu'à 60 % de la réalisation du budget de dépenses de personnel, cela pourrait signifier que soit il y a un problème d'attractivité soit il y a un problème de salaire. Le fait d'être à 97 % du budget, et pas que cette année puisque c'est ainsi toutes les années, démontre qu'il y a une bonne harmonie et que les vacances de postes ne durent pas longtemps. Vous retrouvez là le détail de ces dépenses de personnel par nature. En bas à droite, il est marqué prime CIA, qui signifie le Complément Indemnitaire Annuel. »

Un mot sur le fonds de péréquation intercommunal. C'est le fameux FPIC pour lequel vous voyez les variations. En 2022, on prévoit un paiement de 700 000 €. Pourquoi ce FPIC a-t-il des creux à certains moments ? L'Agglomération de Versailles Grand Parc a aidé plusieurs années de suite les collectivités adhérentes à Versailles Grand Parc à supporter ce coût, ce qui explique que certaines années le montant est plus faible. Ce montant n'est pas une ligne droite ascendante. Pourquoi a-t-on porté la somme à 700 000 € ? Une fraction de ces impôts de production baisse au profit des

entreprises améliorant ainsi la compétitivité. Une fraction de cet impôt revient à Versailles Grand Parc en tant qu'Agglomération. Je rappelle que c'est une Agglomération à taxe professionnelle unique. Versailles Grand Parc sera aussi impactée par ces baisses d'impôts de production. Finalement, on est dans cette mécanique de transfert d'une charge d'un acteur A vers un acteur B. On est moins certain que les années précédentes qu'en 2022 l'Agglomération pourra aider financièrement à prendre en charge une partie de ce FPIC. Par conséquent, on a compté 700 000 €. Comme je l'ai indiqué, il va falloir attendre qu'un certain nombre d'échéances soient derrière nous pour actualiser ces hypothèses.

En me concentrant sur les deux courbes d'en bas qui sont les résultantes de celles du groupe d'en haut, celles d'en bas montrent deux choses. La bleue montre la capacité d'autofinancement prévisionnel soit 2,10 M€ en 2022.

C'est notre épure pour le moment, elle n'est pas définitive. Voyez l'évolution au cours des années passées, la courbe bleue. Au-dessus, vous avez la courbe verte qui est le réalisé. C'est la même capacité d'autofinancement, mais constatée après exécution opérationnelle. En pointillé, on voit une flèche qui monte à 11 M€. Ne vous réjouissez pas trop vite, ce sont 11 M€ qui sont provisoirement dans nos comptes. Ils sont le résultat de différentes cessions foncières, soit une recette exceptionnelle à une hauteur inégalée dans l'histoire de la Ville. On parle de la place de la Fête, des Réservoirs, du 2 rue Pierre Curie. Ce n'est pas du tout un trésor de guerre qui subitement nous enrichirait à hauteur d'une Ville de 70 000 habitants. C'est tout à fait momentané et provisoire.

Je terminerai par un point du graphique. Ce qui est intéressant, c'est de constater qu'entre 2020 et 2021 les deux courbes bleues et vertes sont parallèles. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on a eu une bonne prévision budgétaire en 2020 puisque la divergence de la courbe verte par rapport à la bleue, la distance entre la bleue et la verte en 2020 et en 2021, la distance entre ces deux courbes est la même. Si nous étions restés sur le plan budgétaire en 2021, on aurait eu un écart entre vert et bleu en 2021 qui aurait soit augmenté considérablement soit se serait rapproché.

Le fait que ces deux courbes restent à équidistance entre deux années successives est plutôt intéressant puisque cela démontre qu'on a eu une bonne prévision budgétaire. Je rappelle qu'en 2021 on était déjà dans une période de forte volatilité, de forte incertitude. Alors pourquoi cela fonctionne ? Il n'y a rien de magique. C'est par l'application de la méthode dite des trous et des bosses où de façon optimiste on sait très bien que tout ne va pas mal en même temps et tout ne va pas bien en même temps. En faisant des moyennes de tout cela, on arrive à être linéaire. C'est comme sur une plage où vous avez des gamins qui font des pâtés et d'autres qui font des trous. Si vous prenez les pâtés et que vous les versez dans les trous, cela fait une plage lisse. C'est la même logique. C'est intéressant parce que ce n'est pas tous les ans qu'on a des circonstances aussi particulières. Je le souligne rapidement en remerciant d'ailleurs les services de Finances de la Ville qui supportent qu'on les sollicite en permanence sur ces sujets-là.

Un mot sur l'endettement qui doit aussi être présenté. Vous avez devant vous les éléments d'endettement à échéance de cette année, le 31 décembre 2022. L'encours de capital restant dû est donné à 5 025 000 € avec deux emprunts. La capacité de désendettement est de 2,5 ans. Les perspectives d'emprunt sont attachées à un plan d'investissement qui va être exposé. Si on se posait la question de quelle serait notre capacité de désendettement en nombre d'années dans les années à venir jamais on ne dépassera les 6 ans en l'état actuel des choses. Maintenant, on pourra la revoir peut-être après juin. C'était pour vous rassurer qu'à horizon 2025, 2026 on restera à flot financièrement toutes choses étant égales par ailleurs.

Nous parlions du plan pluriannuel d'investissement. D'abord un petit point à préciser, il y a marqué « dépenses hors emprunts » entre parenthèses en haut à gauche en fait c'est « emprunts inclus ». On reprend ici un certain nombre de projets en investissements sur plusieurs années puisqu'on va de 2022 à 2025. Il s'agit d'un certain nombre de projets dont on a déjà entendu parler comme le Gymnase des Prés aux bois, la réhabilitation de la Halle du Marché, etc..

Vous l'avez sous les yeux avec les montants prévisionnels que nous imaginons aujourd'hui au moment de ce Débat d'Orientations Budgétaires et des projections multi-annuelles qui forment ensemble le fameux plan pluriannuel d'investissement qui vous est présenté. On a ajouté quelques pictogrammes pour rendre la chose un peu plus digeste puisque ce n'est jamais extrêmement parlant de présenter des chiffres dans des tableaux. Ils montrent qu'il y a pour tous ces projets presque toujours une amélioration de l'accessibilité des lieux, une démarche environnementale et d'économie d'énergie. Je pense que d'ici 1 ou 2 ans maximum on ne parlera même plus de cela tellement cela sera devenu la nouvelle normalité. Je le disais en plaisantant lors d'une Commission de présentation qu'on ne met pas dans les projets les ajouts de lavabos, de robinets et de w.c.

Vous voyez les encours et les projets (bâtiments, urbanisme). Parmi les autres opérations du bâtiment à hauteur de 1,25 M€, on parle d'un certain nombre de dépenses qui touchent à de l'entretien courant. Ce sont pour beaucoup de l'amélioration. À la page suivante, on voit le complément de dépenses lié au programme « Viroflay 2025 » et à la voirie. Ces totaux vous montrent les niveaux d'investissement à venir non seulement en 2022 dans l'épure budgétaire du DOB d'aujourd'hui, mais aussi projetés sur les années qui suivent. Cela met en évidence l'importance des paramètres macroéconomiques du pays, de la capacité d'emprunter et de l'incertitude quant à la recherche d'économies qui vont peut-être devoir se produire dans les collectivités territoriales. Tous les points évoqués précédemment avaient comme sous-jacents ces chiffres que vous voyez en bas de colonne au-delà de 2022 et qui sont particulièrement importants puisqu'on est à des niveaux d'investissement de plus de 15 M€/an sur deux années successives. D'où l'importance de tenir les choses de façon la plus réaliste, lucide et de rigueur possible.

Un mot sur les recettes. Je fais de nouveau référence à l'importance d'avoir un bon scoring financier de la Ville, d'avoir une bonne notation de la Ville en matière environnementale de telle sorte à pouvoir rechercher au mieux les subventions auxquelles nous aurons droit, tels le Plan de Relance et France 2030. Ces initiatives ne sont pas nouvelles. Mais elles sont réorientées, plus fléchées vers des investissements d'avenir. Il est évoqué qu'il y a aussi la possibilité de s'inscrire sur des fonds européens. Enfin, nous pouvons nous inscrire partout où nos orientations en matière d'investissement nous permettront de solliciter des subventions parce que la politique de rénovation, construction et investissements que nous consentons va dans le sens de rechercher plus encore dans les années à venir plus d'économies d'énergie, plus de frugalité énergétique sans pour autant baisser le niveau de prestation qui est offert. Ainsi, nous rechercherons partout des subventions pour abonder financièrement ces orientations.

Pour finir, il y a un zoom sur le logement social avec les courbes que vous connaissez puisqu'on les présente depuis plusieurs années pour vous permettre d'en connaître l'évolution. Un point intéressant n'apparaît pas sur cette courbe. On peut imaginer qu'il y a un ralentissement en 2021 en disant que la courbe a un plateau. On a eu en 2021 une subvention exceptionnelle de 342 000 € octroyée à la Ville au titre des Maires bâtisseurs. Cette subvention démontre qu'il y a une reconnaissance au moins financière au travers de ce budget des Maires bâtisseurs des efforts de construction qui sont concédés et pas seulement dans le domaine social, mais dans tous les domaines. On connaît l'importante crise que connaît l'immobilier aujourd'hui. L'accession à la propriété est devenue quasiment impossible pour une bonne partie de la population tant dans la bulle immobilière inflationniste est telle et la difficulté de trouver des locations pour nos concitoyens. Recevoir dans ce contexte 342 000 € en 2021 de subvention pour Maires bâtisseurs, c'est quelque chose qu'il fallait souligner.

En conclusion de tout cela :

- Construire en 2022 un budget caméléon.
- Préserver notre programme d'investissement vraisemblablement sous contrainte qui est celui qui vous a été exposé avec une baisse des recettes et de moindres subventions. Là encore, on pense que le caméléon s'en sortira.

- Et troisième point, contractualiser sans trop tarder des conditions financières stables sur plusieurs années pour pouvoir véritablement exécuter ce plan pluriannuel d'investissement qui vous a été présenté.»

Mr LEBRUN : «Je ferai une conclusion supplémentaire. Nous ne sommes pas dans une préparation budgétaire marquée par la sinistrose, mais bien par la vigilance. On est attentif à tout ce qui peut se passer dans le contexte national et aux propositions qui vont être faites pour les mois à venir.

Il n'y a donc pas d'augmentation des impôts, ni d'augmentation tarifaire. Pour rappel, nous avons les mêmes taux d'impôt qu'en 2010, depuis 12 ans !

Vous avez vu un Programme Pluriannuel d'Investissement qui se veut ambitieux avec un certain nombre de programmes qui ont été détaillés. On ne peut évidemment pas tous les faire en même temps parce qu'il y a souvent des opérations tiroirs qui se font et qui nécessitent aussi d'analyser, d'étudier un certain nombre de sujets. Je prends comme exemple la crèche du Plateau qui doit déménager quand la crèche des Réservoirs aura été construite. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on pourra envisager d'utiliser cet espace pour une autre opération tiroir avant de rénover.

Jean-Michel ISSAKIDIS a parlé d'une recette exceptionnelle de 343 000 € que nous avons reçue en 2021 au titre des Maires bâtisseurs. C'est effectivement une reconnaissance de l'État, mais ce n'est pas forcément toujours une reconnaissance par tous les habitants. Beaucoup de Maires s'en sont mordu les doigts d'avoir contribué à construire. Cette présentation étant faite, je vous propose de prendre la parole si vous le souhaitez pour apporter des éléments à ce Débat d'Orientations Budgétaires. Qui souhaite prendre la parole. Madame PACHOT, ensuite Madame ÉGAL.»

Mme PACHOT : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais commencer par vous dire que Cécile CHOPARD a été détectée cas contact aujourd'hui et que de ce fait elle ne peut pas assister au Conseil municipal et s'en excuse. Je vais donc présenter à sa place l'intervention du groupe « Viroflay, c'est vous ».

Nous avons assisté cette année encore à un grand oral de votre élu aux Finances sous forme de dissertation de culture générale. Nous avons entendu sur 20 slides et sur plus de 30 minutes des considérations assez subjectives sur l'état du monde et de la France assorties d'avis politiques et de prédictions financières qui ont souvent peu de rapport en tout cas aucun impact sur l'administration de notre commune.

Lors de la préparation de ce Conseil Municipal, à la lecture des documents puis à l'issue de l'exposé de ce soir, nous nous interrogeons sur les objectifs poursuivis. Est-ce que cette présentation aussi longue a pour but de lasser les auditeurs du Conseil Municipal afin de limiter toute réflexion et analyse sur les orientations stratégiques et budgétaires de la Ville de Viroflay ? En même temps, cela fait plusieurs séances maintenant qu'on y participe. Tous les ans depuis 2018, vous nous présentez une vision cataclysmique des dépenses, des choix budgétaires et des politiques nationales qui finalement n'ont que peu d'effet sur nos politiques locales. Le seul événement national et même international qui aurait pu avoir un impact sur les finances de notre Ville du fait des conséquences économiques induites pour une grande partie de la population, c'est la crise sanitaire. Or, nous le voyons dans le débat de cette année comme dans celui de l'année dernière la prise en compte de cette crise économique n'apparaît pas comme un axe dans votre politique communale dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Les axes prioritaires mentionnés dans la slide numéro 20 sont les mêmes qu'en 2019, qu'en 2020 et même qu'en 2021. Vous avez juste modifié l'ordre de présentation.

Le renforcement ou plutôt même la mise en place d'actions de solidarité pour les victimes directes ou indirectes de la crise économique n'est donc pas une priorité pour la Ville. Cela n'apparaît pas en tout cas clairement dans les Orientations Budgétaires. Il n'est jamais fait mention d'un axe communal de soutien particulier aux familles, aux entreprises ou aux commerces.

Un autre exemple : pourquoi cette introduction dans le DOB sur la préconisation à l'échelle nationale de restreindre les charges de personnel dans les collectivités locales ? Les directives nationales ne sont que des recommandations et vous avez toute liberté d'administrer votre Ville

comme vous le souhaitez, ce que vous faites. Preuve en est, entre 2021 et 2022 vous avez recruté ou permis le changement de statut de plusieurs agents qui deviennent de plus en plus qualifiés avec 63 cadres A contre 54 l'année précédente. Vous avez donc renforcé votre personnel encadrant et mieux qualifié. Les demandes en agent d'accueil sont sans doute importantes notamment pour gérer le contexte sanitaire. En définitive, la charge des salaires augmente tous les ans de 2,2 à 3,7 % depuis 2019 du fait de la plus grande qualification du personnel. C'est sans doute un très bon choix pour Viroflay, mais nous n'en connaissons pas les raisons réelles puisque cette présentation du DOB ne les explique pas.

Voilà donc un document d'Orientations Budgétaires assez alarmiste alors même que les recettes de fonctionnement de la Ville sont en hausse de 1,80 M€ en 4 ans et de plus de 900 000 € par rapport à l'année dernière.

Revenons à l'objet de cette délibération. Nous débattons donc des orientations qui vont fixer le cadre budgétaire de la Ville de Viroflay pour 2022 au regard de ces recettes, les prévisions en investissement et les principaux postes de dépenses en fonctionnement. Or, nous avons un document d'Orientations Budgétaires assez étayé sur la partie dogmatique et internationale, mais plutôt approximatif sur la partie communale. Nous avons même dû mardi dernier en Commission, avant-hier, faire corriger certains chiffres erronés. De la même façon, j'entendais tout à l'heure que les charges de fonctionnement de la Ville, selon Monsieur ISSAKIDIS, sont à 300 000 € pour la piscine alors qu'il me semble qu'elles sont à 500 000. Il faudra que vous nous le disiez. »

Mr LEBRUN : « Il a dit que c'était 300 000 € de plus cette année par rapport à l'année 2021. »

Mme PACHOT : « Donc cette année, on est bien à 500 000 €, ce qui n'a pas été clairement énoncé. »

Mr LEBRUN : « Il y a une demi-année sur 2021, donc on a bien une année pleine sur 2022, on monte à 500 000 € en dépenses de fonctionnement. »

Mme PACHOT : « On n'aura plus de demi-année, on sera bien à 500 000 € pour les années futures. Cela n'apparaît pas clairement dans les chiffres.

Où dans ce document nous est-il présenté une analyse prospective des futurs besoins des habitants en nouveaux services, lieux de rencontres associatives, adaptation de l'offre actuelle au vieillissement ? Madame BILLAUDEL nous l'a redit au dernier Conseil Municipal que malgré les nouveaux programmes immobiliers la Ville n'accueille pas de nouveaux enfants, certes. Mais, la Ville de Viroflay change. Elle attire des ménages avec moins d'enfants peut-être, avec des besoins différents plus urbains. La population historique vieillit avec des enfants maintenant au collège ou en études supérieures qui ont également de nouveaux besoins. Seules une analyse et une vision prospective, comme nous avons déjà pu le dire, permettent de construire en toute transparence un budget pluriannuel. Or on le voit à Viroflay, on ne sait pas trop où on va à part peut-être répondre à des promesses électorales.

Sur les investissements :

- L'opération de requalification du bâtiment de la Forge passe entre 2021 et 2022 de 2,80 M€ à 4,50 M€ soit une augmentation de 50 %.
- L'opération de requalification de Dunoyer de Segonzac passe de 3,80 M€ à 2,20 M€ soit une diminution d'un tiers.
- Qu'en est-il du projet de la Maison forestière ?
- Nous voyons que suite au vote du budget 2021 les prévisionnels de dépenses sur l'opération de rénovation du bâtiment de Dieuleveult ont été réajustés et lissés sur trois prochaines années alors même que 2 M€ ont été prévus en dépenses sur 2021. D'ailleurs, c'était une question qu'on avait posée l'année dernière. Or, nous sommes toujours aujourd'hui en 2022 en phase d'étude, et ce pour 120 000 €. Autant dire que rien n'a été consommé.
- Vous indiquez sous forme de pictogrammes par ailleurs que vos opérations répondent aux réglementations thermiques et d'accessibilité. Cela signifie que vous êtes conforme à la loi

ou plutôt que vous avez des maîtres d'œuvre qui connaissent parfaitement les règles à appliquer. Vous auriez ainsi aussi bien pu mettre d'autres pictogrammes comme celui de pompier pour nous informer que vos bâtiments sont bien conformes aux règles incendie. Par contre où sont les engagements spécifiques en la matière ?

- Nous apprenons dans une toute petite cellule de la slide 39 que le projet de rénovation du gymnase des Prés aux bois n'aura finalement pas de chaufferie bois. Le projet du groupement d'architectes « Archipel et composite » a été modifié de façon substantielle pour transformer la chaufferie bois en chaufferie gaz sans que les membres du jury qui ont choisi cette équipe en soient informés. C'est dommage, car c'était un des principaux atouts de ce projet alors que d'autres projets géraient mieux par exemple les accès piétonniers au gymnase.

Vous nous parlez d'un budget communal « caméléon ». Nous aurions utilisé le terme « hologramme », un budget prévisionnel sans corps ni charpente, mais des documents budgétaires qui doivent suffisamment être imprécis pour permettre de réajuster en cours d'année, de changer les programmations d'une année à l'autre sans vision d'ensemble et pour absorber le report à nouveau. En effet pour rappel la capacité d'autofinancement, c'est le nom donné à la ligne budgétaire regroupant toutes les dépenses programmées l'année précédente et non réalisées. Et pour 2022, cette ligne s'élève à 11 M€. »

Mr LEBRUN : « Non, c'est faux. »

Mme PACHOT : « La capacité d'autofinancement reportée de 2020 sur 2022. »

Mr LEBRUN : « Je vais préciser. La capacité d'autofinancement n'est pas le solde des dépenses non exécutées sur une année et reportées sur l'année suivante. C'est le résultat du fonctionnement de l'année. Il se trouve que budgétairement il faut intégrer les cessions de fonciers dans la capacité d'autofinancement. Forcément quand on intègre pratiquement près de 8 M€ de fonciers, ce ne sont pas des dépenses qui sont reportées sur l'année suivante. C'est un excédent qu'on ne va pas dépenser immédiatement. On ne peut pas dire que la capacité d'autofinancement soit un solde des dépenses reportées sur l'année suivante. Si vous avez voulu dire cela, ce n'est pas juste. C'est simplement un résultat, c'est-à-dire un résultat d'exploitation qui sert ensuite à financer les investissements.»

Mme PACHOT : « Oui, mais les 11 M€ ont été pour partie anticipés puisque les cessions ont été anticipées en 2021. »

Mr LEBRUN : « Elles ont été réalisées. Elles n'ont pas été anticipées. »

Mme PACHOT : « Elles y étaient déjà dans le DOB. »

Mr LEBRUN : « Dans le DOB, les cessions ont été intégrées dans le budget. Il y a une différence entre ce qu'on intègre dans le budget et ce qu'on intègre dans le compte administratif. Pouvez-vous revenir à la slide 36 s'il vous plaît pour que cela soit bien clair ? On a inclus cette slide pour plus de clarté. À un moment donné, c'était une demande de Madame ÉGAL. Si cela entraîne de la complexité, j'en suis désolé. On fait apparaître à la fois des éléments budgétaires et des éléments réels pour montrer que chaque année on a des dépenses budgétées qui sont en dépenses. Ce sont des dépenses qui sont un peu plus importantes que les dépenses réelles. La ligne avec des carrés bleus représente les dépenses budgétées et la ligne orange avec les ronds orange représente les dépenses réelles. Au-dessus, ce sont les éléments réels pour les recettes. Les recettes prévisionnelles sont représentées par la courbe grise avec les carrés gris.

La courbe des recettes réelles est celle au-dessus en vert. Ce qui fait qu'on a deux courbes de la CAF qui sont la résultante des recettes moins les dépenses. Le budget prévisionnel est représenté par la courbe bleue et en vert, c'est la courbe verte. Il se trouve que la courbe verte est celle des

dépenses réelles, donc de la CAF réelle. On a effectivement une CAF réelle de 11 M€ liés au fait que les cessions rentrent dedans. Si on retire les cessions, on se retrouve à 3,50 M€ de CAF. C'est pour dire qu'en 2021 on a une CAF moins importante que les années précédentes hormis les éléments exceptionnels. »

Mme PACHOT : « La CAF est 3,50 M€ sur le budget de fonctionnement ? »

Mr LEBRUN : « Voilà. C'est le différentiel. C'est un résultat d'exploitation. Ce n'est pas un report. »

Mme PACHOT : « Il est bien noté 11 M€ et les cessions étaient déjà anticipées. En face de ces cessions, il était prévu au DOB de l'année dernière de mémoire, mais vous saurez mieux que moi, des investissements à hauteur de 10,60 M€. »

Mr LEBRUN : « Oui. »

Mme PACHOT : « L'année dernière, les investissements étaient de 10,60 M€ dans le DOB. Au moment des comptes administratifs, on sera forcé de constater qu'a priori ces 10,60 M€ n'ont pas été dépensés en totalité. »

Mr LEBRUN : « Absolument. Cela est logique. »

Mme PACHOT : « On arrive en cumulé à 11 M€ sauf qu'on ne peut pas le dire aujourd'hui. »

Mr LEBRUN : « Si vous voulez. »

Mme PACHOT : « C'est noté. »

Mr LEBRUN : « On ne peut pas dire que ce soit un décalage de dépenses qui n'ont pas été exécutées. »

Mme PACHOT : « J'insiste sur ce point parce que tous les ans depuis que nous sommes élus d'opposition nous vous indiquons que les dépenses inscrites au budget sont irréalistes par rapport au calendrier opérationnel des projets d'investissement. Je reviens toujours au même sujet. Tous les ans, vous reconduisez une stratégie de maximisation des dépenses de fonctionnement comme pour le fonds de péréquation intercommunal qui est pourtant à un niveau stable depuis 2018 et chaque année vous le remettez à 700 000 €. En fait, il est entre 570 000 et 600 000 €. Tous les ans, vous minimisez les recettes liées aux droits de mutation alors que de nombreux programmes immobiliers sortent de terre. Mais, ce n'est pas uniquement du fait de la bonne tenue du marché immobilier à Viroflay puisque c'est le PLU qui a généré des constructions. Il n'est pas besoin d'être un grand analyste financier pour savoir que les nouveaux propriétaires de ces programmes vont payer des droits de mutation. En 2021, vous vous êtes ainsi trompé de 500 000 € sur des recettes prévisionnelles soit environ 40 % d'écart. »

Mr LEBRUN : « Je précise que les propriétaires ne payent pas de droit de mutation quand ils achètent des logements neufs. »

Mme PACHOT : « C'est vrai. »

Mr LEBRUN : « Ils payent la TVA, mais pas de droit de mutation. »

Mme PACHOT : « Un petit peu à 0,6 ou 0,7 %. »

Mr LEBRUN : « Ce n'est rien par rapport à ce qu'on peut toucher. »

Mme PACHOT : « En conclusion, vous nous présentez au DOB 2022 des orientations qui minimisent les recettes et surévaluent les dépenses. Cette stratégie vous permet de vous féliciter pour votre bonne gestion prudente au moment du compte administratif.

En résumé et comme l'année dernière, le document d'Orientations Budgétaires proposé ne permet nullement d'apprécier la politique municipale. Le DOB laisse apparaître, selon nous, un désintérêt pour les besoins des concitoyens les plus touchés par la crise sanitaire et économique. Il n'affiche aucune ambition en matière d'environnement et transition écologique. Et, il met systématiquement en avant le désengagement financier de l'État pour démontrer in fine que l'équipe municipale ne fait que subir année après année toutes les évolutions réglementaires, fiscales et sociétales.

Nous considérons que le débat d'orientation n'a pas réellement eu lieu et nous nous abstenons donc. »

Mr LEBRUN : « Je pense qu'on n'a pas dû entendre la même chose. Tout à l'heure, j'ai fait une conclusion. Je la reprends. Il n'y a pas de sinistrose, mais de la vigilance. Votre groupe nous dit que c'est une vision catastrophique et qu'il n'y a pas de vision d'ensemble. On se positionne dans un contexte national et international qui a un impact non négligeable quant aux questions des taux d'intérêt, de l'inflation. Je vous invite aussi à regarder d'autres Débats d'Orientations Budgétaires d'autres communes, d'autres rapports sur le DOB. Il y en a certaines qui en mettent tout autant que nous. Alors, on pourra peut-être réduire la prochaine fois pour en avoir un petit peu moins. Ceci étant, je pense qu'on ne peut pas dire que notre DOB est alarmiste.

Les difficultés des habitants ou des commerçants suite à la crise sanitaire ont été prises en compte. Nous avons voté ici même des aides spécifiques pour les commerçants. Ces aides du Conseil Départemental ont transité par nous, c'est une politique d'ensemble. L'État a lui-même mis en place un certain nombre de mesures pour couvrir les difficultés liées à cette crise sanitaire pour les habitants, les commerçants, les entrepreneurs et un certain nombre de catégories.

Vous connaissez le « quoi qu'il en coûte ». Nous sommes attentifs au fait que certains ne restent pas sur le carreau. Et cela relève du domaine du CCAS. Je peux vous dire qu'à la séance de décembre du CCAS, nous avons étudié et établi le document réglementaire qui s'appelle l'Analyse des Besoins Sociaux. Ce document permet de faire le diagnostic des différents besoins au niveau de Viroflay en termes sociaux. Il en ressort un certain nombre de choses du fait qu'on ait un taux de chômage beaucoup moins important qu'ailleurs. On a plutôt des foyers avec des revenus plus importants qu'ailleurs. Il y a un certain nombre d'éléments qui nous permettent de dire que Viroflay subit moins les impacts de la crise que d'autres communes. Il n'a pas échappé à votre représentant au Conseil d'Administration du CCAS que les aides et secours divers au CCAS ont augmenté comme l'année dernière, notamment la prise en charge des dépenses alimentaires, des loyers. On est attentif à toutes les personnes qui viennent nous indiquer leurs difficultés sociales et financières. Nous répondons à la demande telle qu'elle est formulée. J'ai toujours dit que si la subvention que la Ville verse au CCAS chaque année n'est pas suffisante, on ferait une décision modificative de la Ville vers le CCAS pour l'augmenter et pour faire en sorte que les besoins soient couverts. Je ne dirais pas que c'est le « quoi qu'il en coûte » de la Ville, mais c'est un sujet que je ne laisserai pas passer parce que c'est essentiel de pouvoir le couvrir. L'autre chose est le fait que dans les écoles, nous maintenons toutes nos activités autant que possible avec les protocoles qui existent. Je le dis parce que le climat actuel n'est pas très favorable et tend à la sinistrose. Lorsqu'il y a eu des grèves ce dernier jeudi, nous n'étions pas obligé d'assurer un service minimum. On l'a quand même fait pour faire en sorte que les enfants puissent être accueillis dans les écoles et que les parents puissent travailler en télétravail ou à leur bureau. C'est un point essentiel. Nous sommes en permanence réactifs par rapport aux besoins qui peuvent être exprimés par les familles. Madame BILLAUDEL, vous avez la parole. »

Mme BILLAUDEL : « Le service minimum d'accueil est une chose, mais en plus, depuis maintenant deux mois, nous ne facturons plus aux familles des prestations qui sont supprimées le matin, le midi, le soir. En effet entre les absents, les enseignants non remplacés, les cas COVID où toute la classe doit aller se faire tester et revienne, on est dans le flou. Je vous garantis que beaucoup de communes continuent à facturer les prestations non effectuées. Désormais, pendant cette période mouvementée, nous facturons à la présence. Et c'est cela l'accompagnement. »

Mme PACHOT : « C'est la retranscription dans le DOB dont il est question aujourd'hui et ce n'est pas la capacité à faire. »

Mr LEBRUN : « On est sur un débat. J'ai lu aussi qu'on faisait des budgets de reconduction d'une année sur l'autre. Je suis très content de pouvoir reconduire les services qui sont proposés aux Viroflaysiens d'une année sur l'autre. Je suis très content compte tenu de ce qu'on a pu subir en baisse de dotations de l'État. Vous êtes élue depuis 2 ans. Moi, cela fait 17 ans que je suis Maire. Je sais pertinemment la façon dont l'État s'est désengagé progressivement du financement des collectivités locales. À ce sujet, on a réussi, et je pense que c'est un exploit, à maintenir la plupart des services essentiels à la population malgré ce contexte financier extrêmement compliqué pour les collectivités locales.

Je suis très content de pouvoir dire : on continue à accueillir les enfants à la garderie du matin, à la cantine, dans les centres de loisirs et tout cela sans faire de tri, ou de quotas à la différence d'autres villes. On ne l'a jamais fait malgré les difficultés à recruter des animateurs. Je suis ravi de pouvoir maintenir les services essentiels à la population. Pour moi, c'est quelque chose de primordial. Et nous le faisons tout en contribuant à la modernisation de Viroflay et en consacrant notre autofinancement à la réalisation de futurs investissements qui serviront dans les 20, 30 ou 40 prochaines années. Qu'on arrive à faire les deux en même temps, je suis plutôt content.

On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de vision d'ensemble. Si vous reprenez nos programmes électoraux successifs, vous trouverez exactement cette vision d'ensemble et tout ce qu'on a prévu, on l'a fait. Et cela, c'est quelque chose d'essentiel. Après, on peut dire qu'on n'en fait pas assez en matière d'environnement. Oui, peut-être. Déjà, faisons l'essentiel. Mettons-nous dans un schéma. Avec le Gymnase des Prés aux Bois, je suis très content de pouvoir faire quelque chose en ossature bois, avec des matériaux biosourcés. C'est tout de même assez nouveau pour Viroflay, et on va le faire.

Je vais répondre à votre question sur la Forge. Vous dites que cela a augmenté de 50 %. C'est assez simple. Dans le premier programme de la Forge, il était prévu d'inclure l'animation aux personnes âgées. Le coût de l'opération était principalement lié à la Forge et aux mètres carrés liés aux services. Le projet a évolué dans le sens où avec l'animation aux personnes âgées, sont comprises des salles associatives, le siège de notre service de soins infirmiers à domicile. Nous avons doublé le nombre de mètres carrés. De plus, nous allons y construire des logements pour ensuite les revendre à un bailleur social Habitat et Humanisme. Par conséquent, le budget a certes augmenté de façon importante, mais il y aura ultérieurement une recette sur la vente des logements. Nous ajustons, nous nous adaptons en fonction de la situation ou du besoin. Il y a un an et demi, on ne savait pas qu'il faudrait fusionner le SSIAD de Viroflay avec celui de Chaville. »

Mme PACHOT : « On aimerait que le DOB soit le lieu où on puisse avoir ces explications locales et non internationales afin que l'on comprenne. Ce dont vous venez de parler nous éclaire. »

Mr LEBRUN : « Cela s'appelle un débat, et nous livrons un certain nombre de sujets. Il peut aussi y avoir des échanges lors des Commissions municipales. À la Commission des Finances, les questions ont porté sur des problèmes d'arrondi. Après, le débat s'organise au sein du Conseil Municipal. Je vais laisser la parole à Madame ÉGAL »

Mme ÉGAL : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Avant de commenter vos orientations, nous nous intéresserons d'abord au contenu du rapport ouvrant le Débat d'Orientations Budgétaires. 18 pages de contexte pour nous dire que nos moyens sont limités et incertains. Ces pages auraient pu être remplacées par une phrase très simple : « dans un contexte d'incertitude budgétaire », en limitant donc drastiquement ce qu'on appelle dans la presse un « marronnier ». Cette présentation sous-entend que la Ville n'a aucune latitude dans le choix de ses actions. Certes l'année 2022 étant une année électorale de portée nationale, il est effectivement possible qu'une loi de Finances rectificative soit promulguée sur le deuxième semestre 2022. Mais est-ce que cela devrait changer nos orientations ? Ouvrir un Débat d'Orientations Budgétaires, c'est d'abord raisonner sur les objectifs : qu'est-ce qu'on voudrait faire et pourquoi voudrait-on le faire ? Il s'agit ensuite de s'interroger sur les moyens pour y parvenir (financements, Ressources Humaines, calendrier) et d'adapter alors nos projets aux moyens mobilisables pour les réaliser. Si des dispositions externes à la commune venaient à impacter significativement nos finances, nous devrions évidemment revisiter notre programme. Lors du Conseil du 16 décembre 2021, nous avons demandé de disposer lors du DOB d'une présentation de l'évolution démographique de notre Ville. Ces informations sont totalement absentes de cette présentation et le débat ne peut pas être suffisamment éclairé. Pourtant à quoi sert le recensement actuellement réalisé dans notre commune ? »

Mr LEBRUN : « On se le demande. Je vous le dis : on se le demande. »

Mme ÉGAL : « Le site gouvernemental « le recensement et moi » répond : « ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport, autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée ».

Mr LEBRUN : « Il y a beaucoup de choses à dire sur le recensement. »

Mme ÉGAL : « Voilà les éléments de contexte qui auraient dû être présents dans ce rapport alors que vous listez vos projets d'investissement sans jamais mettre en regard l'évolution de la population. Et pourtant, tout un travail a été réalisé pour établir le bilan social présenté au Conseil d'administration du Conseil Communal d'Action Sociale en décembre dernier. L'objectif de ce bilan est de faire l'analyse de l'adéquation entre les besoins de la population et les équipements, les aides et les services mis en place sur le territoire. Pourquoi ne pas avoir repris dans le rapport du DOB une synthèse de ce bilan qui fournit des éléments clés pour orienter nos investissements ? Nos concitoyens s'interrogent légitimement sur l'impact des nouvelles constructions sur la Ville. « Les écoles peuvent-elles accueillir tous les enfants ? » « Avec l'arrivée de jeunes couples sur la Ville, les places en crèche et dans les écoles maternelles sont-elles en nombre suffisant ? » « Les services de la Ville sont-ils adaptés aux nouveaux habitants qui arrivent dans notre Ville ? » On lit par exemple dans ce bilan social que « Viroflay est une Ville dynamique par le nombre de naissances nécessitant ainsi une offre substantielle en mode de garde pour les enfants ». Nos équipements sont-ils en adéquation ? »

Mr LEBRUN : « La réponse est dans l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). »

Mme ÉGAL : « Oui, tout à fait, mais elle n'est pas ici. »

Mr LEBRUN : « Non, mais elle est dans l'ABS. La réponse est oui, et on ne va pas être redondant par rapport à cette analyse des besoins sociaux. »

Mme ÉGAL : « J'y reviendrai. »

Mr LEBRUN : « On constate que c'est suffisant, ce n'est pas la peine d'en faire plus. »

Mme ÉGAL : « Je continue. Nos équipements sont-ils en adéquation ? Ce sont tout de même des questions que nos concitoyens se posent et qu'il est légitime d'aborder dans le cadre de cette instance ici au Conseil Municipal. « Viroflay doit veiller à satisfaire en matière de logement toutes les typologies de famille (composition de la famille, niveau de revenu, différents âges) ». Le bilan social constate que plus de 50 % des demandeurs de logement social concernent les logements les plus abordables, les PLAI. Dans votre support page 42, vous indiquez qu'il manque 545 logements sociaux pour respecter la loi SRU. Mais quels sont les objectifs de construction à atteindre sur les 3 ans à venir ? Il est très étonnant de ne pas voir figurer ces objectifs dans ce document d'Orientations Budgétaires. On lit toujours dans le bilan social que le taux de familles monoparentales à Viroflay 8 % est très inférieur à celui constaté dans les Yvelines et en France qui est de l'ordre de 14 %. On pourrait s'en réjouir. Mais comment ces familles pourraient-elles se loger à Viroflay alors qu'il y a si peu de logements familiaux abordables ? Les prévisions de contribution pour surcharge foncière sont très faibles page 39 79 k€ pour 2022 et 156 k€ pour 2023. En introduction, vous avez évoqué ce bâtiment qui a été préempté pour du logement social, donc c'est une bonne chose. Quels moyens prévoyez-vous de consacrer au développement du logement très abordable sur Viroflay ?

Nos concitoyens s'interrogent aussi sur les conséquences environnementales des nouvelles constructions qui conduisent à l'artificialisation des sols et parfois à la destruction d'arbres, etc. Ils se demandent quelle est la stratégie de la Ville pour créer en compensation des îlots de verdure et de fraîcheur. Plus largement quels sont vos objectifs en termes d'urbanisme ?

En introduction du bilan social du CCAS, en tant que Président du CCAS, vous écrivez : « *nous avons la chance à Viroflay, et j'en suis conscient et reconnaissant, d'être épaulé par une palette d'associations riches, de grande qualité à la fois diverses et complémentaires* ». Et pourtant en tant que Maire, vous ne proposez toujours pas de créer une maison des associations. »

Mr LEBRUN : « Oui, c'est ce qui nous oppose Madame ÉGAL. »

Mme ÉGAL : « Oui. Certes les associations qui travaillent en partenariat avec le CCAS se trouvent dans les locaux de la Forge, mais il y a beaucoup d'autres associations qui contribuent à l'animation de la Ville qui sont peu visibles et trouvent difficilement le cadre pour se développer et se faire connaître. Nous avons réalisé et présenté à votre équipe tout un dossier à ce sujet.

Dans le bilan social encore, on peut lire que les 15-29 ans représentent 18 % de la population. Le rapport indique « une offre variée à destination de la jeunesse, mais qui a du mal à toucher les plus de 15 ans ». « Une offre variée », qu'est-ce qui est proposé aux plus de 15 ans ? À noter par exemple qu'il n'y a aucune proposition pour cette tranche d'âge dans les programmes « Sortir » ni de décembre ni de janvier alors qu'ils sont affichés dans les abris bus utilisés par les lycéens. Pourtant, nous avons en mémoire la soirée du 9 octobre 2019 de dédicaces et concerts organisée avec Alain DAMASIO et Yan PÉCHIN sur l'œuvre « *les furtifs* ». Les jeunes étaient là. L'auditorium était plein. Vous dites au niveau du CCAS « vouloir mettre l'accent sur les quatre populations viroflaysiennes que sont les adolescents, les étudiants, les préretraités ou jeunes retraités et enfin les personnes vivant avec un handicap ».

Cette priorité se retrouve-t-elle aussi dans les projets que vous inscrivez dans votre PPI ? Clairement non, la rénovation d'Arc'ados et de la Forge ne couvre pas la population des lycéens et des étudiants.

Concernant les seniors, la population très âgée a tendance à augmenter. Quand le maintien à domicile n'est plus possible, l'hébergement en EHPAD peut être nécessaire. Viroflay comporte deux EHPAD. Quel est le devenir des Aulnettes ? »

Mr LEBRUN : « Ce n'est pas un équipement communal ».

Mme ÉGAL : « Ce n'est pas un équipement communal, mais cela concerne la population des seniors. Je pense que cette problématique de l'évolution de l'EHPAD des Aulnettes pourrait faire partie de notre débat de ce soir.

Nous allons reprendre maintenant vos principales orientations pour 2022 :

- Poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissement de la Ville : Vos grands projets apparaissent dans le plan pluriannuel des investissements, ce que nous apprécions. Comment comptez-vous permettre, aux élus que nous sommes, de nous exprimer sur ces projets avant qu'ils ne soient figés et que nous puissions porter à votre attention les attentes des Viroflaysiens qui nous ont élus ?
- Poursuite du plan de rénovation des voiries : Le plan prévu se donne-t-il pour objectif de traiter les derniers tronçons de voirie faisant obstacle au cheminement PMR continu sur le premier tracé établi par la Commission communale pour l'accessibilité, tracé constituant la réalisation d'une première phase du plan de mise en accessibilité de la voirie et des établissements autrement dit le PAV ? De même, nous travaillons avec vos équipes sur la définition d'itinéraires notamment intra-muros favorables aux mobilités douces et compatibles avec les autres modes de déplacement. La réunion organisée hier par Monsieur OLIER a été très constructive. Quels sont les objectifs inscrits au plan de rénovation des voiries ?
- Environnement : Vous annoncez vouloir renforcer la politique énergétique et environnementale sur les nouveaux projets publics, ce que nous ne pouvons qu'encourager. Le PPI fait apparaître pour chaque projet les points forts inclus dans ces projets et nous nous en réjouissons. Cette politique devrait donc se traduire dans les cahiers des charges et dans la cotation des réponses aux appels d'offres, ce qui est également une très bonne chose. Au-delà des bâtiments publics, il est indispensable de déployer une politique volontariste pour faire évoluer le parc de bâtiments privés qui représente une part déterminante de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sur notre commune. Le remplacement de l'habitat vétuste par des constructions nouvelles traite de fait une partie du parc, mais il est urgent d'engager une politique d'information, de conseil et de soutien financier si nécessaire pour faire évoluer rapidement l'ensemble du bâti existant. Pour CITÉS, ceux-ci doivent être un axe prioritaire du PCAET, le Plan Climat Air Énergie du Territoire de Viroflay en direction des copropriétés, des bailleurs et des particuliers. Ceci constitue-t-il pour vous une priorité ? Comment comptez-vous réaliser un diagnostic de déperdition d'énergie sur l'ensemble de la commune, fixer des objectifs de progrès et mesurer chaque année les progrès accomplis ?
- Sur le plan santé, cabinet médical et création du GCSMS : La création du GCSMS qui regroupera les SSIAD de Viroflay et de Chaville est une mutualisation tout à fait intéressante. Cette coopération entre nos deux Villes permet d'espérer la création à terme d'une maison de santé. Nous avons eu l'occasion de défendre ce projet lors du Conseil Municipal de septembre 2021 et la réponse de Monsieur GUILLON était intéressante.
- Commerce local : Vous prévoyez de développer l'attractivité commerciale, l'achat en ligne, la livraison. Localement, cela peut effectivement permettre un développement de nos commerces. Pour autant, cela ne doit pas viser à encourager d'autres modes de distribution moins locaux créateurs d'emplois très précaires et mettant parfois à risque les commerces de proximité. La crise COVID avec le confinement a mis en évidence une autre difficulté. S'approvisionner pour les produits courants dans les commerces locaux posait des problèmes de budget. Avec un taux de logements sociaux de 17 % qui devrait encore augmenter, l'offre actuelle de commerces couvre-t-elle les besoins de toute la population habitant à Viroflay ? Qu'est devenu le projet d'implantation d'une enseigne bon marché telle que Lidl ou autre ?
- Poursuite du plan d'accessibilité et de remise à niveau des bâtiments communaux : Nous ne pouvons que soutenir cet objectif dont nous espérons trouver plus de détails lors de la présentation du budget. Nous demandons à nouveau qu'une solution soit trouvée pour loger le CMPP dans un bâtiment accessible.
- Fonctionnement : Alors que nous sommes en débat sur les Orientations Budgétaires, donc la page 24, le budget 2022 semble déjà fait. Bien sûr, ce ne sont que des estimations, mais elles ne sont accompagnées d'aucun élément permettant de comprendre vos hypothèses et

d'examiner vos choix. Le débat sur votre politique en la matière est donc réduit à néant. S'agissant des dépenses : Vous dites « *poursuivre les recherches d'économies de fonctionnement* ». Cet objectif est sain en soi et CITÉS ne peut que soutenir les efforts permettant de maîtriser les dépenses publiques. Or, la masse salariale a augmenté de 3,71 % en 2021, soit beaucoup plus qu'en 2019 et 2020. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation des qualifications notamment avec la revalorisation des postes pour la petite enfance et c'est une très bonne chose. Mais alors que les dépenses de fonctionnement sont sous contrainte, vous prévoyez à nouveau une augmentation de 3,48 % en 2022. Pourquoi ? En fait la maîtrise relative des frais de personnel est en trompe-l'œil pour reprendre les termes de Monsieur ISSAKIDIS. En effet, la masse salariale augmente alors même qu'au fil des années vous supprimez des emplois pour les remplacer par des marchés de sous-traitance : gestion du parc de véhicules, nettoyage des locaux, petit entretien, etc. D'autre part la mise en commun de moyens au niveau de VGP est insuffisante. Les mutualisations sont trop peu nombreuses alors qu'elles pourraient contribuer à réduire à terme nos frais de personnel. VGP est une structure coûteuse au regard des services exercés pour compte commun et trop peu de compétences sont réellement transférées. Les autres dépenses courantes soit 7,40 M€ ne donnent lieu à aucun commentaire. Une page est consacrée au FPIC alors que la hausse potentielle représente une part infime des dépenses (0,6 %). Quant aux recettes, la page de conclusion parle de la baisse des recettes. Or, la seule baisse commentée est celle de la DGF qui représente 0,2 % de nos recettes et n'est donc pas significative. En résumé Monsieur le Maire pour le fonctionnement, sur quels secteurs vont porter vos économies d'une part et vos efforts d'autre part tant en termes de personnel que de moyens ? Pour reprendre les termes de la présentation, qui sera Paul et qui sera Jacques ?

- Contracter les financements en soutien du programme d'investissements : Il est intéressant de s'interroger sur nos financements. S'agissant des subventions, la conclusion pointe les moindres subventions. Nous verrons lors du document administratif ce qu'il en a été sur 2021. Mais avec des subventions comme celle reçue pour les Aulnettes 493 k€, les subventions sont-elles vraiment à la baisse ? Qu'elles soient conditionnées à l'impact énergétique et/ou environnemental du projet nous paraît une bonne chose. Concernant les emprunts : Comment se fait-il que nous ne remboursions pas l'emprunt qui est à un taux de 3,8 %, taux très supérieur au taux du marché alors que notre CAF hors recettes exceptionnelles est confortable ? Notre niveau d'emprunt est singulièrement bas. Le niveau de CAF réelle estimé pour 2021 nous permettrait de nous désendetter en un an et demi. Nous avons fréquemment souligné ce point et regretté que la Ville n'ait pas davantage recouru à l'emprunt alors que les taux d'intérêt étaient particulièrement bas. Elle pouvait raisonnablement le faire sans mettre les Finances de la Ville en danger alors qu'elle dégageait chaque année une CAF très supérieure à 3 M€. On l'a encore vu. On l'a sous les yeux. Un projet comme le Gymnase des Prés aux Bois porte sur un bâtiment dont la durée de vie dépasse les 30 ans. Emprunter pour le réaliser n'a rien d'aberrant et ne mettra pas la Ville en péril, bien au contraire. Vous semblez décidé à emprunter pour financer les investissements à venir. Pouvez-vous nous en dire davantage ? D'autre part, le projet du Gymnase des Prés aux Bois a donné lieu à une autorisation de programme. Comptez-vous utiliser cette possibilité pour d'autres projets d'investissement ?

En conclusion dans votre rapport, les diagnostics essentiels manquent pour justifier vos Orientations Budgétaires et alimenter le débat. Aucun détail n'explique vos choix en termes de fonctionnement. Vos orientations ne rouvrent pas nos priorités. Nos choix seraient bien sûr différents et nous ne validons pas ce projet de budget. Le débat s'est cependant tenu. L'apport de ces éléments aurait permis un véritable débat sur le fond. Nous nous abstenons donc. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Je ne suis pas surpris de votre conclusion Madame ÉGAL. Vous avez commencé en disant qu'un débat et un budget se font avec des objectifs et qu'on met en face des moyens. J'ai l'impression que la page 20 définit bien les objectifs et les priorités. D'ailleurs, vous les avez repris

les uns après les autres, cela veut dire qu'ils existent bien et cela montre bien la volonté de la Ville de mettre en avant un certain nombre de sujets. D'ailleurs, on a commencé par les grands projets d'investissement de la Ville. Vous les connaissez tous. Pour revenir à la fin de votre intervention compte tenu du niveau d'investissement qu'on va avoir dans les prochaines années, nous aurons recours à l'emprunt. C'est une évidence. Nous le ferons beaucoup plus que ce que nous avons à l'heure actuelle, d'où le fait qu'il faut aussi maintenir une capacité d'autofinancement à un niveau suffisant pour ne pas non plus dépasser un endettement qui ne soit pas supportable. On n'a aucune certitude sur l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi pour cela que Jean-Michel ISSAKIDIS a suggéré de contracter peut-être des emprunts de façon anticipée, pourquoi pas, et ne pas les rembourser de façon anticipée. Lorsqu'on rembourse un emprunt qui existe, il y a souvent des pénalités qui coûtent plus cher que les intérêts d'emprunt. C'est un point que je voulais signaler. Nos objectifs sont clairs. Après, on n'est pas d'accord sur un certain nombre de modalités. Et là, je ne suis pas surpris. Vous posez toujours les mêmes questions. On vous apporte toujours les mêmes réponses.

Concernant la question de l'évolution démographique, combien de classes sont actuellement disponibles à l'Aulnettes ? »

Mme BILLAUDEL : « Sept. »

Mr LEBRUN : « Il doit y avoir un potentiel de six ou sept classes disponibles à l'École de l'Aulnette pour accueillir des enfants dans les années à venir. On le dit depuis le PLU. On a un potentiel de classes qui est largement suffisant à Viroflay pour couvrir des besoins liés à un accroissement du nombre d'enfants. On sait bien que lorsque les enfants arrivent, ils n'arrivent pas tous en primaire, mais de façon totalement étalée. D'ailleurs, ils arrivent de plus en plus à Viroflay soit en étant tous petits, soit plus grands.

Concernant la question du prix des logements, il y a un certain nombre de raisons et vous les avez largement évoquées. Je ne pense pas qu'on puisse nous faire ce procès ne pas travailler de façon proactive sur la question du logement à Viroflay, Madame ÉGAL. Nous avons commencé le Conseil par cette préemption de 17 logements rue Rieussec. Ce sont des logements privés qu'on va convertir en logements sociaux. On saisit toutes les opportunités. J'ai également dit qu'au-dessus de la Forge II, ce seront des logements très sociaux gérés par Habitat et Humanisme. Ils correspondront à une population qui a beaucoup de mal à se loger à Viroflay parce que ces personnes ont des revenus extrêmement bas. On ne peut pas nous reprocher de ne pas travailler sur les moyens à mettre en œuvre pour faire en sorte qu'il y ait du logement abordable à Viroflay. J'ajoute aussi que nous aurons deux programmes de logements qui seront financés en Bail Réel Solidaire (BRS), ce qui permet de vendre des logements à des personnes qui sont sous les plafonds de logements sociaux. Il y a des personnes locataires de logements sociaux qui vont pouvoir devenir propriétaires avec une décote d'un peu plus de 30 % par rapport au prix du marché sur Viroflay. On ne peut pas dire qu'on ne fasse rien. En plus, ces logements auront plutôt une typologie avec une surface et un nombre de pièces plus important que les logements qu'on peut construire par ailleurs. Ce sont des logements à vocation familiale. Sur ce plan-là, vous pouvez chercher, mais vous ne trouverez pas. D'ailleurs s'il y en a un qui est bien placé pour voir que Viroflay fait tous les efforts qu'il faut, c'est le Préfet. On a dit tout à l'heure qu'on a eu l'attribution de 340 000 € et quelques pour les Maires bâtisseurs. Le Préfet nous a alloué une subvention pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'Aulnette. Je vais vous donner un élément complémentaire. Il m'a même appelé le 27 décembre dernier pour me dire : j'ai touché 41 000 € – m'a-t-il dit – de la part du Préfet d'Île-de-France, je vais vous les attribuer Monsieur LEBRUN pour le programme de l'Aulnette. C'est un complément de 41 000 € parce qu'il a confiance dans le Maire de Viroflay qui fait ce qu'il faut pour remplir ces différents objectifs qui nous arrivent de partout. Je suis très content d'avoir un tel Préfet.

Après, vous demandez quels sont les objectifs en termes d'urbanisme. On a un PLU qui le dit et qui a été révisé. Ce PLU a davantage mis l'accent il n'y a pas très longtemps sur les parties en pleine terre. Selon vous, on n'est pas allé assez loin, mais on a retenu une de vos idées, et on a aussi

évolué. Lorsque vous dites : quid de l'EHPAD des Aulnettes ? Il ne faut pas confondre les Aulnettes qui sont l'EHPAD et l'Aulnette qui est l'école. On ne va pas parler des Aulnettes dans le DOB, car les Aulnettes sont un établissement autonome lié à l'Hôpital de Versailles. Les Aulnettes se gèrent seules. Effectivement, elles seront délocalisées ultérieurement d'ici 4, 5 ans à Fontenay-le-Fleury. D'autres EHPAD seront créés dans les environs. Je crois qu'il y en a un qui va s'installer à Vélizy prochainement. Si vous suivez aussi toute la réflexion qui existe sur le grand âge, j'ai plutôt l'impression qu'on serait en train de s'orienter sur des possibilités de garder encore plus à domicile les personnes âgées. S'agissant des EHPAD, certaines personnes jettent le doute et la suspicion sur un certain nombre de personnels qui font tous les efforts qu'il faut pour arriver à maintenir dans des conditions décentes de vie un certain nombre de personnes extrêmement dépendantes. Je les vois travailler dans les deux EHPAD à Viroflay et je peux vous dire que c'est un travail extrêmement compliqué et avec des difficultés à recruter du personnel. C'est un débat national qu'il faudrait avoir. Vous disiez tout à l'heure que nous avons mis trop de national dans le DOB, ne mettons pas non plus de sujets de portée nationale dans des éléments qui pourraient concerner Viroflay. Concernant la question des plus de 15 ans, vous citiez l'exemple d'un événement culturel qui a eu lieu il n'y a pas très longtemps. »

Mme HERMANN : « Avec DAMASIO. Je veux souligner que c'est un événement qui a eu un vif succès. On faisait la queue pour la dédicace au sein de la bibliothèque le soir. C'était un événement qui n'attirait pas tellement les 15 ans, mais plutôt les trentenaires. Il est vrai que c'était un événement fort organisé par la culture. »

Mr LEBRUN : « Ceci étant, cela ne nous empêche pas d'essayer de faire des choses pour les plus de 15 ans. J'ai eu plus de 15 ans à Viroflay. Mes enfants ont eu plus de 15 ans à Viroflay. Je ne veux pas parler pour eux, maintenant j'ai 58 ans. Néanmoins, ceux qui ont vécu à Viroflay un certain nombre d'années partent au lycée et découvrent autre chose que Viroflay. Ils découvrent les joies de Versailles, l'autonomie, la liberté. C'est toujours extrêmement difficile de pouvoir les recentrer alors qu'on a une proximité et une offre culturelle et de loisirs aussi fortes que cela soit à Versailles ou à Paris. Néanmoins, cela ne nous empêche pas d'essayer de faire des choses. Je revendique qu'on a mis l'accent sur les équipements sportifs. Je pense que les jeunes de cet âge-là aiment pratiquer le sport. Si on a décidé de faire une salle d'escalade dans le futur Gymnase des Prés aux Bois, c'est aussi parce qu'il y a une appétence des jeunes de 20 à 25 ans et d'autres personnes pour ce type de sport. On oriente en espérant que cela soit durable. C'est la difficulté parce qu'il ne faut pas que cela soit une mode. À Viroflay, je ne pense pas que quelqu'un puisse dire que rien n'est fait pour le sport puisque j'ai refait le détail de ce qu'on a ou aura fait en 10 ans. Tous nos équipements sportifs ont été refaits, reconstruits et ainsi de suite. Tout cela concerne nos jeunes dans les écoles qui vont dans tous les équipements sportifs. Puis, cela concerne aussi les collégiens, les lycéens qui peuvent aller profiter des sections de l'USMV en dehors de leurs heures de travail. Cette association est bien connue à Viroflay et occupe une part très importante dans nos équipements sportifs. Nous sommes preneurs et nous proposons des activités pour les lycéens et les étudiants. C'est compliqué. On a une résidence étudiante à Viroflay et nous avons des contacts très réguliers avec eux. Le week-end, ils partent et ne sont pas à Viroflay. Les étudiants qui habitent à Viroflay restent pour la plupart d'entre eux sur leur lieu d'études. On a l'avantage à Viroflay d'avoir une population qui se consacre à des études supérieures un peu plus importante, et qui reste sur son lieu de domicile d'étudiant. C'est un peu complexe. On les a vus réapparaître lorsqu'on a proposé l'équipement de la bibliothèque parce que cela leur permettait de se retrouver et de travailler. Là-dessus, je ne pense pas qu'on puisse dire quoi que ce soit. Après la question sur le fait que cela nous différencie, je ne souhaite pas créer une maison des associations à Viroflay. Je l'ai déjà dit et je le redirai. Vous direz l'inverse et je dirai que je ne le souhaite pas. Nous proposons des salles à un certain nombre d'associations. Ces salles sont des salles polyvalentes. Il ne suffit pas de mettre « maison des associations » au-dessus. La Forge II proposera des salles. Le futur Dunoyer proposera aussi des salles accessibles aux associations avec une capacité plus importante. Je pense qu'on propose un certain nombre de choses.

Il y a sujet pour lequel je pense que les communes doivent intervenir là où elles peuvent intervenir et où d'autres n'interviennent pas. Quand vous parlez de la rénovation des bâtiments, nous le faisons sur nos bâtiments publics. Notre PLU permet de résorber l'habitat vétuste et de combattre la précarité énergétique. Cela est très important et nous n'irons pas au-delà. On n'apportera pas de soutien financier à la question de la rénovation de l'habitat privé. Pourquoi ? Parce que ce sont des centaines de millions d'euros qu'il faudrait consacrer à cette politique et ce n'est pas notre rôle. Il y a un certain nombre de programmes qui ont été établis par les gouvernements successifs pour cela. C'est du domaine et du ressort de l'État. Versailles Grand Parc a d'ailleurs signé une convention avec l'ALEC qui est à Saint-Quentin. C'est une association qui donne aussi des conseils. Nous n'irons pas dans un soutien massif à la rénovation énergétique des logements privés. En revanche, nous continuerons à promouvoir l'adaptation des logements à l'évolution du mode de vie de certaines personnes et c'est ce que l'on fait avec SOLIHA. Transformer une baignoire en douche pour une personne âgée, on le fait et on continuera à le faire. La juxtaposition des mille-feuilles n'a pas grand sens, mais on continue à le faire et à le porter parce qu'on pense que c'est indispensable pour améliorer la qualité de vie des habitants chez eux dans la perspective de laisser plus longtemps possible à leur domicile dans un environnement connu.

Concernant l'implantation d'un commerce bon marché, on l'a déjà dit et répété 50 fois à l'occasion des réunions publiques. Le Lidl ne s'installera pas à l'endroit où il était. On travaille sur une implantation de commerces dans le quartier Corby et dans le prochain bâtiment qui se construira en face de la gare rive droite.

Sur le sujet de l'augmentation de la masse salariale, nous constatons une masse salariale qui augmente progressivement. Nous avons mensualisé nos animateurs et c'est un point important pour leur assurer une forme de pérennité de leur emploi. Avant, ils étaient plutôt vacataires, avec des contrats annuels. Maintenant, ils sont mensualisés, et une grande partie d'entre eux ont l'assurance d'être présents de façon plus longue. Nous avons aussi augmenté le nombre de personnes présentes dans nos établissements pour faire le nettoyage. On assure le service tel qu'on le conçoit au niveau qui nous paraît le plus important pour la Ville de Viroflay. Je ne pense pas que les gens s'en plaignent.

Concernant la police municipale, je rappelle qu'on a fait un effort très important pour augmenter le nombre de postes. Je ne pense pas non plus que la population se plaigne d'avoir des patrouilles de police qui vont jusqu'à minuit quatre jours par semaine au minimum. Ce sont des charges de personnel que nous avons seulement depuis 1 an et demi, date de création de cette brigade de nuit. On l'a recrutée en totalité à partir de cette année. Par conséquent oui, les dépenses de personnel augmentent, mais dans les objectifs, priorités et orientations du budget la quatrième ligne est consacrée à la sécurité des habitants et à la pérennisation de notre police municipale. Cela fait bien partie de nos objectifs et on se donne les moyens en face, et tout cela sans augmenter les impôts, je le redis.

Voilà ce que je voulais préciser. Vincent GUILLON me parle du recensement. Que dire du recensement ? Le recensement permet d'anticiper. En fait, tous les Maires se plaignent des résultats du recensement qui ne traduisent pas l'évolution de la population. Certains disent qu'ils ont une population qui est beaucoup plus importante qu'elle ne l'est en réalité. Puis, d'autres disent que le recensement ne tient pas compte du fait qu'il y a eu des constructions, donc la population est plus basse. C'est un système mystérieux. Je vous rappelle que l'INSEE fait un recensement de 8 % de la population par an. Il n'y a plus de recensement général. Le recensement, on le fait. Si jamais il peut nous servir, très bien. Mais, ce n'est pas cela qui va nous aider à nous projeter vers l'avenir.

Quant au fait que la mutualisation de services avec VGP puisse permettre de réduire les dépenses, nous n'y sommes guère : vous me ferez signe lorsque vous verrez une intercommunalité qui arrive à réduire les dépenses des collectivités locales.

Un des échecs de ces vingt dernières années ou trente, c'est bien la question des intercommunalités. J'en reviens au début de la présentation de Jean-Michel ISSAKIDIS. C'est pour cela que les collectivités locales sont souvent montrées du doigt par nos instances nationales en disant que ce sont les collectivités locales qui sont responsables de l'augmentation des dépenses publiques en France. Ce n'est pas tout à fait faux, mais ce n'est pas tout à fait vrai non plus. Je rappelle qu'en 2018, il n'y a pas si longtemps que ça, il y avait les fameux contrats de Cahors mis de côté pour le moment à cause de la crise. Je vais vous expliquer ce que c'est. Comme l'État considérait que les dépenses de fonctionnement des communes étaient trop importantes notamment sur les dépenses de personnel, l'État a dit : on va conclure un contrat avec les collectivités locales qui ont plus de 60 M€ de budget qui ne pourront augmenter de plus de 1,3 % leurs dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre. En général un contrat sous-entend qu'il est bilatéral : si vous dépassiez le 1,3 %, on vous pénalisait, c'est-à-dire qu'on vous mettait une dépense en plus qui va du même montant que le dépassement.

Ainsi, une commune qui a étudié les besoins de ses habitants de façon encore plus précise et qui se dit qu'elle va créer des crèches municipales, était pénalisée. À 18 000 € par berceau, on peut rapidement dépasser les dépenses de fonctionnement. Après avoir créé des services à la population, les dépenses de fonctionnement augmentent et les communes sont pénalisées par l'Etat. Quand on entend cette petite musique depuis des années sur le fait que les collectivités sont responsables de l'augmentation des dépenses publiques, il n'est pas exclu que ce seuil de 60 M€, je fais du catastrophisme, descende progressivement. Est-ce que cela va toucher Viroflay un jour ? Je n'en sais rien. On ne serait plus libre concernant l'évolution de notre budget, de créer un nouvel équipement qui génère des frais de fonctionnement ou pour recruter du personnel ou éventuellement mettre en place des classes environnement.

Vous n'êtes pas élue depuis 2 ans, Madame ÉGAL, mais quand on a de l'antériorité sur ce qui s'est passé depuis 17 ou 20 ans on voit les choses évoluer. Contrairement à ce que dit l'article 72 de la Constitution qui dit que les collectivités locales s'administrent librement, je peux vous dire qu'elles sont de moins en moins libres.

Concernant la loi 3DS (Différenciation Décentralisation Simplification), je ne sais pas du tout en termes de décentralisation comment cela va se passer. On n'a jamais vu une telle concentration au niveau des services de l'État avec de moins en moins de liberté donnée aux communes.

Nous sommes dans un monde incertain. Quand vous regardez « Débat d'Orientations Budgétaires » sur internet, vous trouverez : budget 2022 dans un horizon incertain. Il y a un certain nombre de collectivités qui ont exactement le même discours que le nôtre. On n'est ni les premiers ni les derniers à le faire. On ne s'inspire pas d'elles. On est simplement dans la réalité des choses. On avance.

Nous avons un programme d'investissement qui est extrêmement conséquent. Celui-ci va nous permettre à terme d'avoir des équipements extrêmement performants en matière énergétique. Ils ne le seront pas forcément tous. On ne fera pas une isolation par l'extérieur à l'École des Arcades. On peut le faire sur le bâtiment de l'Aunette.

Vous parliez d'îlots de fraîcheur. Lors du travail sur la gare routière de Chaville-Vélizy, on a souhaité désimperméabiliser cette gare routière afin de mettre davantage de végétalisations, La SNCF nous dit : si vous voulez prendre la gestion de la gare routière, on va vous facturer 6 €/m²/an. Je leur ai dit qu'on allait tout de même s'engager dans un investissement de plusieurs centaines de milliers d'euros. On va entretenir tout cela et en plus vous nous faites payer alors que vous n'y faites rien à l'heure actuelle. Je suis en train de négocier pied à pied. Peut-être qu'on arrivera à 2 €/m², mais on payera quand même quelque chose. Il y a beaucoup d'exemples comme celui-là ».

Mme ÉGAL : « J'ai quelques petites précisions. Pour revenir sur la question du logement privé, donc des copropriétés et des bâtiments qui sont gérés par des bailleurs, je n'ai pas imaginé que la Ville allait payer les travaux des copropriétés et des bailleurs. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y avait un travail d'information à faire et qui pouvait être à l'initiative de la commune en lien avec les autres organismes. Vous avez parlé de l'ALEC. Quand on regarde les documents fournis à ce jour, il y a peu de copropriétés si on ramène cela au nombre de communes qui ont avancé sur ce sujet, et il faut être plus moteur et faire davantage savoir. C'est long. Les syndics de copropriété ont une réunion annuelle. Ce sont des budgets. Tout le monde n'a pas le même niveau de ressources dans une copropriété, et les décisions sont logues à prendre. Si on regarde notre responsabilité collective, ces bâtiments produisent beaucoup de gaz à effet de serre. Ils ont des systèmes énergivores. Si on attend que cela se débloque tout seul par l'initiative des occupants, cela peut durer longtemps. Je pense qu'il faut être une force d'impulsion. La collectivité peut avoir un rôle à jouer (réunions d'information, conférences, diffusion massive des relais telle que l'ALEC, de conseils pertinents). Vous parliez de l'isolation à 1 €. Vous avez évoqué que les propositions sont multiples. Or, on ne peut pas être certain que celui qui nous contacte soit compétent. Sur ce volet, je pense que la Ville ne peut pas se dire que les gens le feront par eux-mêmes et cela se fera tout seul. Non, cela sera trop long. Je pense qu'à la fin collectivement on aura perdu. »

Mr LEBRUN : « Vincent GUILLON me le souffle parce qu'il connaît bien l'ensemble des articles parus dans le magazine. En 2021 nous avons rédigé un article sur ce sujet, sur l'habitat et il y avait notamment dans cet article des éléments sur la question des économies d'énergie liées aux bâtiments, de l'information et des pistes de réflexion. Je suis d'accord qu'on peut toujours en faire plus. Je vois des copropriétés comme le Clos Saint-Vigor qui a impérativement besoin de s'isoler et qui ne le fait pas encore parce que cela coûte une fortune. Il faut trouver l'argent pour le faire. Ce n'est pas la Ville de Viroflay qui le donnera. C'est une orientation qu'il faudra avoir certainement. Je peux vous dire que le prochain Président ou la prochaine Présidente de la République aura fort à faire. Il faut rétablir l'hôpital, la sécurité et la justice.

Je vous donne un exemple qui est révélateur du dysfonctionnement de la France. Vous vous souvenez qu'il y a eu des élections départementales en juin dernier. Le deuxième tour était le 27 juin. Le 16 juillet, un de mes adversaires a déposé un recours contre mon élection. Cela ne s'est pas su parce que le recours était tellement infondé. Il se plaignait qu'un article de presse le dénigrait. La justice s'empare du recours. Durant tout le mois d'août et septembre, on rédige des mémoires en contradiction dans les deux sens. Tout cela a mobilisé du monde ainsi que la Préfecture. En décembre, je reçois un courrier de la part du Tribunal Administratif. Je l'ai fait déchiffrer par un spécialiste de la Pierre de Rosette : irrecevabilité, tardiveté. Une audience a eu lieu le 11 janvier. Je vais à l'audience. J'y suis allé seul. La conclusion était de dire que le recours avait été déposé trop tard (16 juillet au lieu du 27 juin). Le recours était donc irrecevable. Tout cela a mobilisé notre système de justice, moi, du temps pour faire un mémoire en réponse, de l'énergie pour rien.

Le 16 juillet, le recours aurait dû être jugé irrecevable et cela se serait arrêté là.

Tout cela pour vous dire qu'on est dans un pays dans lequel beaucoup de choses sont à revoir. J'essaie à Viroflay de faire en sorte que ce qu'on fait, on le fasse bien et qu'on ne prenne pas trop de temps à répondre, que les réponses soient les plus claires possibles. Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait qu'il y a plein de dépenses, y compris au niveau des collectivités locales, qui sont certainement à mieux utiliser que ce qu'elles ne le sont actuellement. Je pense qu'à Viroflay on peut toujours faire mieux, mais je pense qu'on est plutôt pas mal.

On va donc conclure ce Débat d'Orientations Budgétaires en vous remerciant. Je pense que chacun a pu exprimer ce qu'il avait à dire.

Je rappelle aussi à toutes fins utiles que notre Débat d'Orientations Budgétaires doit être transmis au Président de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Par et au Préfet. Là aussi, c'est très intéressant. On doit le transmettre au Préfet et après on va dire que les communes s'administrent librement.»

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A LA MAJORITE Par 26 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Geneviève JOIE, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Antoine BEIS, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN,

Par 7 ABSTENTIONS : Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Cédric PERRIER, Cécile CHOPARD, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant le budget de la ville pour 2022.

DIT que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) et sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2 - ACCORD SUR LA MISE A DISPOSITION DE VOIRIES ET LE CAS ECHEANT D'ESPACES PUBLICS POUR LA TENUE DES EPREUVES DES JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

Mr LEBRUN : « La toute dernière délibération concerne un accord que doit donner le Conseil Municipal sur la mise à disposition de voiries et le cas échéant d'espaces publics pour la tenue des épreuves des Jeux Olympiques Paris 2024. Vous savez qu'à Versailles et Saint-Quentin se dérouleront des épreuves olympiques. Viroflay sera traversée par des épreuves olympiques en août 2024, par les courses cyclistes sur route hommes et femmes ainsi que par le marathon.

À Viroflay, il y aura l'ensemble de l'avenue du Général Leclerc, depuis la place Louis XIV jusqu'à la pointe de Chaville. Il y a également la rue de Jouy qui est à la bordure de Viroflay, Chaville et Vélizy. Le Conseil Municipal doit donner son accord pour mettre à disposition ses espaces publics. Pour l'instant, on n'en sait pas beaucoup plus. On ne sait pas ce que cela impliquera, est-ce qu'il faudra mobiliser la police municipale, les services techniques, un certain nombre de personnes et des bénévoles ? Pour Viroflay, ce n'est pas encore trop compliqué parce que les épreuves passent par des routes départementales. Si pour le cyclisme il faut refaire le tapis d'une route départementale, je pense que le Département le fera comme il le fait de temps en temps pour le Tour de France. Il y a un certain nombre de réunions qui vont se tenir prochainement sur ce sujet-là. En tout cas, on doit donner un accord ce soir pour que les épreuves des Jeux Olympiques passent par Viroflay. Je me réjouis que les Jeux Olympiques se passent en France.

Y a-t-il des demandes de parole à ce sujet ? Monsieur PERRIER. »

Mr PERRIER : « Monsieur le Maire, chers collègues. Soutenir cette délibération n'est pas difficile. En effet, nous espérons simplement qu'à travers cette chance de vivre ces jeux devant chez nous, la Ville en temps voulu se mobilisera afin de fédérer toutes les initiatives qui pourraient voir le jour ou être sollicitées. Même si la commune de Viroflay n'a pas postulé pour obtenir le label « Terre de jeux », mobilisons-nous tous Ville, associations sportives, activités de jeunes et habitants pour qu'un

élan collectif voie le jour à Viroflay autour des trois valeurs de l'olympisme que sont l'amitié, le respect et l'excellence, valeurs me semble-t-il que nous défendons tous. Merci. »

Mr LEBRUN : « Très bien. Je souscris. Cette semaine il y avait la semaine olympique et l'Éducation nationale avait lancé la semaine de la promotion de la pratique sportive dans les écoles. J'en ai parlé avec Pauline BILLAUDEL et je peux dire qu'à l'heure actuelle il ne faut pas trop en demander aux enseignants. Si on leur dit : vous ferez un quart d'heure ou une demi-heure de sport en plus avec les enfants tous les jours... Pour l'instant, l'actualité fait qu'ils sont plus concentrés pour assurer la classe, pour avoir tous leurs enfants, pour être disponibles et présents au poste, et je les en remercie. À Viroflay, il y a eu seulement trois grévistes enseignants la première journée, alors que certaines communes comptaient 100 % de grévistes. On a des enseignants que je qualifie de responsables.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DONNE un accord de principe sur la mise à disposition de voiries et le cas échéant d'espaces publics pour la tenue de certaines épreuves - marathon et cyclisme sur route - dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces inhérentes à ce sujet et nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

QUESTION DIVERSE

Mr LEBRUN : « En début de séance, j'ai omis de dire qu'il y avait une question écrite du groupe CITÉS. Cette question m'a été adressée par Madame SÜBERKRÜB concernant la maison forestière. Je vais vous laisser lire votre question, Madame SÜBERKRÜB. »

Mme SÜBERKRÜB : « Monsieur le Maire, nous souhaitons savoir où en est le projet concernant la maison forestière et son terrain que la Ville de Viroflay a acquis récemment. Lors de la réunion publique de lancement du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) de Versailles Grand Parc en octobre à Versailles, le support de présentation révélait un projet de ferme urbaine en cours à Viroflay. Nous sommes très enthousiastes à l'idée d'une installation d'une ferme urbaine dans notre Ville. Pourriez-vous nous donner plus de détails ? Prévoyez-vous de créer un groupe de travail à l'instar des groupes de travail que vous mettez actuellement en place pour la mobilité et qui réunissent à la fois des citoyens, associations et élus de Viroflay ? Nous vous confirmons que nous souhaitons participer activement à ce projet. »

Mr LEBRUN : « Cela a été très long pour acquérir la maison forestière. Pour l'instant, on en est à la phase d'étude parce que la question d'une ferme urbaine pose de vraies questions. Il faut savoir :

- Ce qu'est une ferme urbaine.
- Quel en sera son type de gestion (associative, professionnelle),
- Quel est le devenir de la maison à proprement parler.

On va demander à un cabinet spécialisé de nous aider à définir le projet qui soit le plus ouvert possible et n'entraîne pas trop de dépenses pour la Ville de Viroflay. On a dépensé 845 000 € pour l'acheter, et si on peut éviter d'avoir des dépenses de fonctionnement liées à cette maison. Le projet doit être suffisamment structuré de façon que cela fonctionne de façon autonome. Est-ce que nous devons faire de la maison le logement de quelqu'un qui habiterait là en permanence et y inclure un

volet insertion dans ce projet ? C'est quelque chose qui est beaucoup plus large et pour l'instant on préfère avancer pas à pas.

Il faut voir ce qui peut y être fait ainsi qu'en termes de production. Ce n'est pas avec ce terrain qu'on va nourrir les enfants de Viroflay dans les cantines par exemple parce qu'il n'y aura jamais assez en quantité. Puis, je tiens absolument à ce que ce lieu ne devienne pas la propriété de certains, enfin de quelques personnes. Je ne veux pas que ce lieu soit privatisé par certains, il faut que ce soit quelque chose le plus ouvert possible, mais qui ne coûte pas trop à la Ville de Viroflay. Tout cela est un programme assez complexe. Lorsqu'on aura suffisamment d'éléments de compréhension, on pourra ensuite les partager.

Je vais vous dire autre chose. On avait un projet de ferme urbaine sur le toit du parking de la gare de Chaville-Vélizy. Lorsqu'on en a parlé à la SNCF (propriétaire du toit) et à EFFIA (le gestionnaire du parking), ils ont trouvé que c'était une très bonne idée. Il y a des riverains qui avaient mobilisé une école de paysages de Jouy-en-Josas. EFFIA et la SNCF se sont rendu compte que cet étage leur coûtait plus qu'il ne leur rapportait, et ils ont trouvé une solution pour le rentabiliser. Maintenant, ils louent l'espace à Amazon, pour 30 camionnettes. Je crois que cela rapporte à EFFIA aux alentours de 50 000 €. On essaye de négocier une sorte de contrepartie qui est d'avoir un petit peu de végétalisation, mais il n'y aura pas de ferme urbaine à cet endroit. C'est un parking qu'il remplit sa vocation.

Voilà ce que je voulais dire au sujet de la maison forestière.

Les dates des prochains Conseils Municipaux sont données dans l'ordre du jour :

- Le 10 mars, on votera le Budget.
- Le 14 avril
- Et le 30 juin.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne soirée. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h05